UNIL | Université de Lausanne

Faculté des sciences sociales et politiques

GUIDE DE L'ETUDIANT EN MAITRISE ES SCIENCES EN PSYCHOLOGIE (MASTER OF SCIENCE (MSc) IN PSYCHOLOGY)

PLAN D'ETUDES 2019

POUR L'ANNEE ACADEMIQUE 2023–2024

Master à temps partiel : Le cursus d'études d'un étudiant inscrit en Maîtrise ès Sciences en psychologie à temps partiel au sens de la Directive 3.12 de la Direction en matière d'études à temps partiel (50%) est le même que celui d'un étudiant inscrit en Maîtrise à temps plein. Les délais d'études sont cependant aménagés de manière à permettre de réaliser les études en 10 semestres au maximum. Pour le reste, le Règlement d'études du programme s'applique.

Concernant les **modalités d'évaluation** de chaque enseignement, les étudiants sont priés de se référer pour l'année 2023-2024 au document « Liste des évaluations et de leurs modalités 2023-2024 » qui se trouve à l'adresse www.unil.ch/ssp/examens

Formulation

Comme mentionné à l'art. 6 de la Loi du 6 juillet 2004 sur l'Université de Lausanne (LUL), la désignation des fonctions et des titres dans le présent document s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

(Juillet 2023-400 ex.)

AVERTISSEMENT

Ce programme d'étude a été réalisé à partir des données du système d'information *SylviaAcad* de l'Université de Lausanne. Sa base de données contient toutes les informations relatives aux enseignements proposés par les différentes facultés ainsi que leurs horaires. Ces données peuvent également être consultées online à l'adresse :
https://applicationspub.unil.ch/interpub/noauth/php/Ud/index.php.

Date de génération : **29.06.2023**

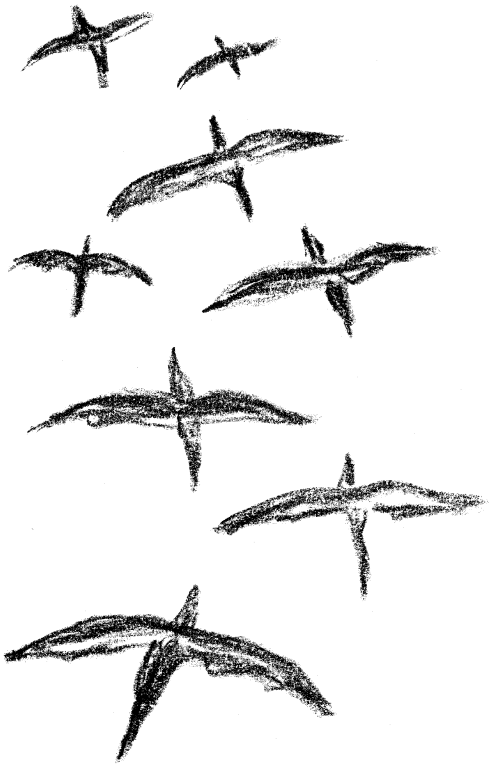

TABLE DES MATIERES

INFORMATIONS GENERALES

Informations générales sur la Maîtrise universitaire (Master) en psychologie (objectifs, perspectives, mémoire, stage, liste des orientations, etc.) 1
Schémas présentant la structure des orientations 4
Informations diverses et pratiques (inscription aux enseignements et évaluations, conditions de réussite, délais d'études, etc.) 6
Procédure d'admission au sous-module « Consultation » de l'orientation « Psychologie de l'enfant et de l'adolescent » 10
Procédure d'admission à l'orientation « Psychologie du conseil et de l'orientation » .. 12

PLANS D'ETUDES DES ORIENTATIONS

Psychologie clinique 16
Psychologie de la santé 24
Psychologie de l'enfant et de l'adolescent 32
Psychologie du conseil et de l'orientation 40
Psychologie sociale et interculturelle 48

REGLEMENT SUR LA MAITRISE UNIVERSITAIRE ES SCIENCES EN PSYCHOLOGIE 54

MAITRISE UNIVERSITAIRE ES SCIENCES EN PSYCHOLOGIE
MASTER OF SCIENCE (MSC) IN PSYCHOLOGY
(120 ECTS)

PLAN D'ETUDES 2019

GRADE

Maîtrise universitaire ès Sciences en psychologie / Master of Science (MSc) in Psychology

OBJECTIFS

Cette maîtrise universitaire est conçue comme un cycle de formation qui permet à l'étudiant de développer, d'approfondir et de compléter les connaissances acquises au niveau du bachelor, et lui donne la possibilité de se former à la pratique de méthodes et techniques spécifiques de secteurs particuliers de la psychologie.
Elle offre 5 orientations principales ainsi que des enseignements complémentaires dans des champs variés de la psychologie, permettant à l'étudiant de se créer un profil personnalisé et adapté à ses intérêts et objectifs professionnels.
Des informations plus précises sur les objectifs de formation de cette maîtrise sont donnés dans son règlement (art. 3), disponible à la fin du présent document.

PERSPECTIVES ACADEMIQUES

La Maîtrise universitaire en psychologie permet l'accès aux formations de 3e cycle, à savoir les études doctorales et les formations postgrades conduisant à des titres de spécialisation.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

La maîtrise ouvre à différents champs d'activité, tels que la psychologie scolaire, le conseil en orientation professionnelle, universitaire et de carrière, la psychologie de la santé, la psychologie clinique et la psychothérapie ou la psychologie du sport par exemple, qu'il s'agisse d'une pratique en cabinet privé ou dans des institutions publiques et parapubliques (hôpitaux, cliniques ambulatoires, écoles, associations, entreprises, EMS, etc.).

Elle ouvre également des perspectives de carrière académique dans la recherche et l'enseignement (dans des universités, hautes écoles, ou centres de recherche publics ou privés p.ex.).

PROTECTION DU TITRE DE PSYCHOLOGUE

La Maîtrise en psychologie répond aux exigences de la Loi sur la Psychologie (LPsy) et permet donc aux étudiants d'obtenir en Suisse le titre de psychologue (titre protégé depuis le 1er avril 2013). Les étudiants qui ont obtenu la Maîtrise en psychologie avec orientation en « Psychologie du conseil et de l'orientation » obtiennent par ailleurs le titre protégé de « Conseiller-ère diplômé-e en orientation professionnelle, universitaire et de carrière ».

STRUCTURE GENERALE DE LA MAITRISE

Le programme d'études comprend une partie « Enseignement » (90 crédits ECTS) et un mémoire théorique ou de recherche (30 crédits ECTS).
L'étudiant doit choisir une orientation parmi cinq, qui représentera l'orientation principale du cursus. Chaque orientation est composée :

- d'un module d'enseignements spécifiques de l'orientation (36 à 39 crédits ECTS selon l'orientation) :
- d'un module d'enseignements de méthodes commun à toutes les orientations (9 crédits ECTS);
- d'un module d'enseignements complémentaires (27 crédits ECTS) qui permet un renforcement de l'orientation et/ou une ouverture vers d'autres secteurs de la psychologie;
- d'un stage (15 à 18 crédits ECTS selon l'orientation), qui peut être remplacé par des enseignements.

LISTE DES ORIENTATIONS PROPOSEES

- Psychologie clinique
- Psychologie de la santé
- Psychologie de l'enfant et de l'adolescent
- Psychologie du conseil et de l'orientation
- Psychologie sociale et interculturelle

MEMOIRE

Le mémoire de maîtrise est un travail de recherche qui s'inscrit dans le projet de formation de l'étudiant. Sa thématique relève du domaine de l'orientation choisie. Il est en principe réalisé sous la direction d'un enseignant de l'Institut de Psychologie (IP) titulaire d'un doctorat, dont l'enseignement figure au programme de l'orientation.
Le mémoire est un travail personnel qui se fait de manière individuelle ou en groupe de 2 étudiants maximum.
De plus amples informations sur ce travail sont disponibles dans la procédure du Décanat sur le mémoire (voir www.unil.ch/ssp/memoire-ssp) et dans le Règlement du master.

STAGE

Le programme d'études comporte un stage facultatif, à effectuer en 2e année dans le domaine de l'orientation choisie. Le stage vaut 15 crédits ECTS. Il est accompagné d'un séminaire d'élaboration des pratiques de stage (sauf dans l'orientation « Psychologie du conseil et de l'orientation ») qui vaut 3 crédits ECTS. Il peut être remplacé par des enseignements selon un projet personnel d'enseignements élaboré par l'étudiant.

Attention : lorsqu'un étudiant a définitivement inscrit le stage dans son programme d'études, il ne peut plus y renoncer. Vice versa, l'étudiant qui aura définitivement inscrit à son plan d'études le programme personnel d'enseignements ne pourra plus ultérieurement opter pour un stage.

Les étudiants souhaitant effectuer un stage sont invités à valider les enseignements obligatoires de leur orientation en 1ère année de maîtrise, ceux-ci pouvant servir de prérequis pour l'accès à certains stages.

L'étudiant dont le plan d'études comporte un stage doit inscrire à l'enseignement, par Internet, à la fois le stage et le séminaire d'élaboration des pratiques de stage. Le **stage** doit être inscrit au début du semestre à la fin duquel sa validation est attendue. Il ne doit donc pas être inscrit à l'enseignement en première année. Le **séminaire d'élaboration des pratiques de stage** doit être inscrit à l'enseignement au début du semestre lors duquel l'étudiant y participe (sauf dans le cas de l'orientation « Psychologie du conseil et de l'orientation », dans laquelle seul le stage doit être inscrit par Internet).

Le stage fait l'objet d'une **double évaluation**. Cette dernière détermine la validation du stage (et l'attribution des crédits qui y sont rattachés), qui est prononcée par la Faculté des SSP. Cette double évaluation est réalisée :

- Par le responsable de stage pour les aspects liés à l'engagement dans la pratique professionnelle, au moyen de la « Grille d'évaluation qualitative du stage ». Celle-ci, complétée et co-signée, est transmise à l'Université par le responsable de stage à la fin de celui-ci.
- Par l'Université, au moyen du rapport de stage dans lequel l'étudiant décrit les principales activités effectuées. Ce document (destiné à l'Université uniquement) est transmis par l'étudiant à la coordinatrice des stages (dépôt sur l'espace moodle prévu à cet effet) à l'issue du stage.

Délais pour la validation :

- **Pour une validation à la session d'été**, la grille d'évaluation, remplie et co-signée, doit être envoyée à la coordinatrice des stages par le responsable de stage par courrier postal ou par courriel. Le rapport de stage doit, quant à lui, être complété par l'étudiant et transmis à la Commission des stages via la plateforme moodle dédiée aux stages master. Le délai est identique pour la grille d'évaluation ainsi que pour le rapport de stage, à savoir au plus tard le 20 juin. Les stages de 10 mois à 30% se terminant au 30 juin peuvent donc être validés à la session d'été si le responsable de stage est disposé à compléter la grille peu avant la fin du stage. Les stages du semestre de printemps se terminant au 31 juillet ne peuvent être validés qu'à la session d'automne ;

- **Pour une validation à la session d'automne**, la grille d'évaluation ainsi que le rapport de stage doivent être respectivement envoyés et déposés au plus tard le 20 août. Les étudiants qui effectuent un stage se terminant le 31 août et qui prévoient de terminer la maîtrise à la session d'automne correspondante doivent veiller à ce que la grille d'évaluation puisse être complétée par le responsable de stage un peu avant la fin du stage.
- **Pour une validation à la session d'hiver**, la grille d'évaluation ainsi que le rapport de stage doivent être respectivement envoyés et déposés au plus tard le 20 janvier. Les étudiants qui effectuent un stage se terminant le 30 janvier et qui prévoient de terminer la maîtrise à la session d'hiver correspondantes doivent veiller à ce que la grille d'évaluation puisse être complétée par le responsable de stage un peu avant la fin du stage.

ENSEIGNEMENTS HORS UNIL

Les étudiants peuvent inscrire dans leur plan d'études, dans le module d'enseignements complémentaires à 27 crédits ECTS, des enseignements de psychologie, de niveau maîtrise, donnés dans d'autres universités suisses, pour un total de 12 ECTS maximum, sous réserve de l'aval des enseignants et universités concernées. Les enseignements choisis doivent être soumis pour aval, dans les délais prévus, à la conseillère aux études via le formulaire « Demande de validation d'un enseignement hors SSP », disponible auprès du secrétariat du Décanat SSP ou sur Internet. Ils ne doivent pas avoir d'équivalent en SSP. En cas d'aval, l'étudiant doit s'inscrire aux enseignements par Internet durant la période d'inscription aux enseignements et examens.

ENSEIGNEMENTS HORS DU CHAMP DE LA PSYCHOLOGIE

Pour être reconnue au niveau fédéral, la maîtrise en psychologie doit répondre à certaines exigences en matière de contenu. Elle ne doit notamment pas comporter plus de 15 ECTS de cours pris dans d'autres domaines qu'en psychologie (p.ex. en droit, en sciences sociales, en management, etc.). Les étudiants doivent veiller à cet aspect au moment d'élaborer leur plan d'études. La conseillère aux études est à disposition en cas de question.

ENSEIGNEMENTS DE PSYCHOPATHOLOGIE POUR LES FORMATIONS POSTGRADES EN PSYCHOLOGIE CLINIQUE OU EN PSYCHOTHERAPIE

Les différentes orientations de la maîtrise en psychologie permettent toutes, d'un point de vue règlementaire, d'entreprendre une formation postgrade en psychologie. Toutefois, les étudiants qui envisagent de s'engager dans une formation postgrade en psychologie clinique ou en psychothérapie veilleront à inclure dans leur plan d'études suffisamment d'enseignements de psychologie clinique et de psychopathologie. En effet, pour être admis à ces formations postgrades, les candidats doivent notamment pouvoir attester d'une formation de base suffisante en psychologie clinique et en psychopathologie acquise pendant le baccalauréat et la maîtrise en psychologie (entre 12 et 30 crédits ECTS selon les cursus postgrades).

MAITRISE UNIVERSITAIRE ES SCIENCES EN PSYCHOLOGIE 120 CREDITS ECTS
Orientations:
Psychologie clinique
Psychologie de la santé
Psychologie de l'enfant et de l'adolescent
Psychologie sociale et interculturelle

Partie enseignement
90 crédits ECTS

Enseignements spécifiques de l'orientation

36 crédits ECTS

Le module « enseignements spécifiques » des orientations Psychologie clinique et Psychologie de l'enfant et de l'adolescent est subdivisé en deux sous-modules, l'un valant 30 crédits ECTS et l'autre 6 crédits ECTS

Enseignements de méthodes
9 crédits ECTS

- **Processus et méthodes de la recherche qualitative** — 3 ECTS
- **Méthodes d'analyse des données quantitatives** — 3 ECTS
- **Enseignements à choix en méthodes de recherche et d'analyse de données** — 3 ECTS

Enseignements complémentaires
27 crédits ECTS

Pour l'orientation Psychologie de l'enfant et de l'adolescent, ce module comporte un sous-module « Consultation » La participation à ce sous-module implique une admission sur dossier, le nombre de places étant limité. Le délai pour le dépôt du dossier de candidature est fixé au 31 juillet avant l'entrée en 1ère année

Stage ou enseignements à choix
18 crédits ECTS

Mémoire

30 crédits ECTS

MAITRISE UNIVERSITAIRE ES SCIENCES EN PSYCHOLOGIE 120 CREDITS ECTS
Orientation:
Psychologie du conseil et de l'orientation

Partie enseignement
90 crédits ECTS

Enseignements spécifiques de l'orientation
39 crédits ECTS

Enseignements de méthodes
9 crédits ECTS

- Processus et méthodes de la recherche qualitative 3 ECTS
- Méthodes d'analyse des données quantitatives 3 ECTS
- Enseignements à choix en méthodes de recherche et d'analyse de données 3 ECTS 3 ECTS

Enseignements complémentaires
27 crédits ECTS

Stage ou enseignements à choix
15 crédits ECTS

Expérience professionnelle de 12 semaines minimum en dehors du champ de la psychologie

Mémoire

30 crédits ECTS

INFORMATIONS DIVERSES ET PRATIQUES

TYPES D'ENSEIGNEMENTS ET D'EVALUATIONS DE LA FACULTE DES SSP

La Faculté des SSP propose les types d'enseignements et d'évaluations suivants :

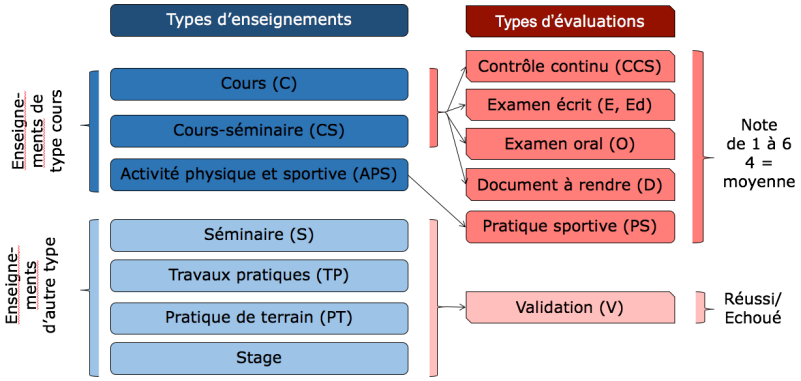

Le type de chaque enseignement est mentionné dans le plan d'études. Les modalités d'évaluation de chaque enseignement, valables pour les trois sessions de l'année académique, figurent sur le site web de la Faculté à l'adresse www.unil.ch/ssp/examens.

INSCRIPTION AUX ENSEIGNEMENTS ET AUX EVALUATIONS

L'étudiant a l'obligation de s'inscrire à tous les enseignements qu'il suit durant les 4 premières semaines de chaque semestre (www.unil.ch/inscriptions).

Les enseignements annuels nécessitent une seule et unique inscription que l'étudiant doit effectuer au début du semestre d'automne. L'inscription à l'enseignement est automatiquement prolongée au semestre de printemps.

L'étudiant a l'obligation de s'inscrire aux évaluations qui nécessitent une inscription durant les 4 premières semaines de chaque semestre (inscription aux évaluations de la session d'hiver durant les 4 premières semaines du semestre d'automne et inscription aux évaluations des sessions d'été et d'automne durant les 4 premières semaines du semestre de printemps) (www.unil.ch/inscriptions).
Les inscriptions se déroulent somme suit selon le type d'évaluation fixé :

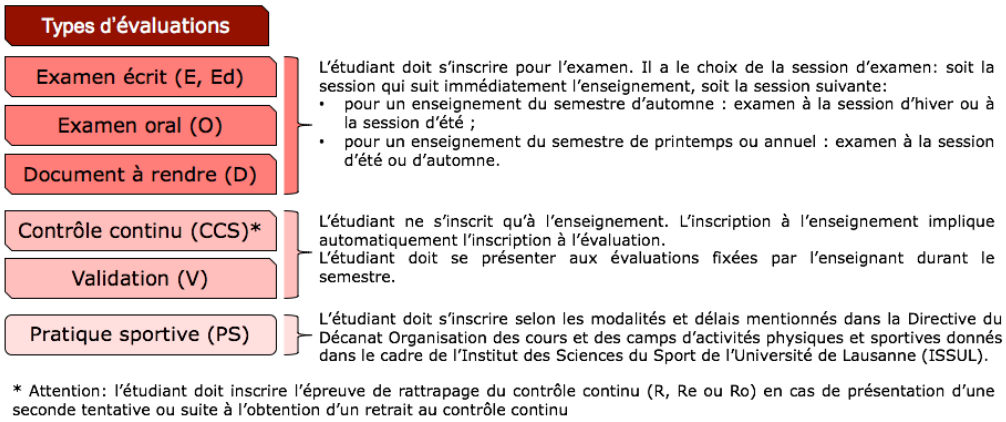

A l'issue de la période d'inscription, une période de 2 semaines d'inscription tardive, moyennant payement d'une taxe de CHF 200.- de retard est ouverte (CHF 200.- pour les enseignements et CHF 200.- pour les examens). A l'issue de la période d'inscription tardive, aucune inscription n'est acceptée, sauf cas de force majeure.

PRESENTATION DES EVALUATIONS ET NOMBRE DE TENTATIVES

L'étudiant a droit à deux tentatives au maximum pour chaque évaluation. Les évaluations suffisantes à l'issue de la première tentative et les évaluations insuffisantes à l'issue de la première tentative appartenant à un ensemble à tolérance réussi ne peuvent pas être présentées en seconde tentative et sont définitives.

En cas de seconde tentative, la meilleure des deux notes est gardée.

L'étudiant est toujours interrogé sur le dernier cours donné. Par conséquent, si un cours est redonné entre la première et la seconde tentative, l'étudiant a l'obligation de le resuivre et le réinscrire par Internet.

Les enseignements de type cours et cours-séminaires sont évalués par une note. L'échelle des notes va de 1 à 6, 4 étant la note minimum requise pour l'obtention des crédits ECTS. Les enseignements de type séminaire et TP sont évalués par la mention « Réussi » ou « Echoué »

PRESENTATION DES CCS, SEMINAIRES, TP, PT ET STAGE

Lorsqu'un enseignement est évalué par un contrôle continu (CCS), l'étudiant doit se présenter aux épreuves fixées par l'enseignant durant le cours. Le CCS fait l'objet d'une note à la session suivant immédiatement le cours.

Lorsqu'un enseignement est un séminaire, des TP, des PT ou un stage, l'étudiant doit se conformer aux instructions et délais fixés par l'enseignant pour la validation du travail. L'étudiant obtient un résultat pour la session pour laquelle les délais de rendu ont été fixés par l'enseignant. L'évaluation peut être exigée soit pour la session d'examen qui suit immédiatement l'enseignement, soit pour la suivante.

SESSIONS DE PRESENTATION DES EVALUATIONS

Pour chaque évaluation qui nécessite une inscription (examen écrit, examen oral, document à rendre), l'étudiant dispose des choix d'inscriptions suivants :

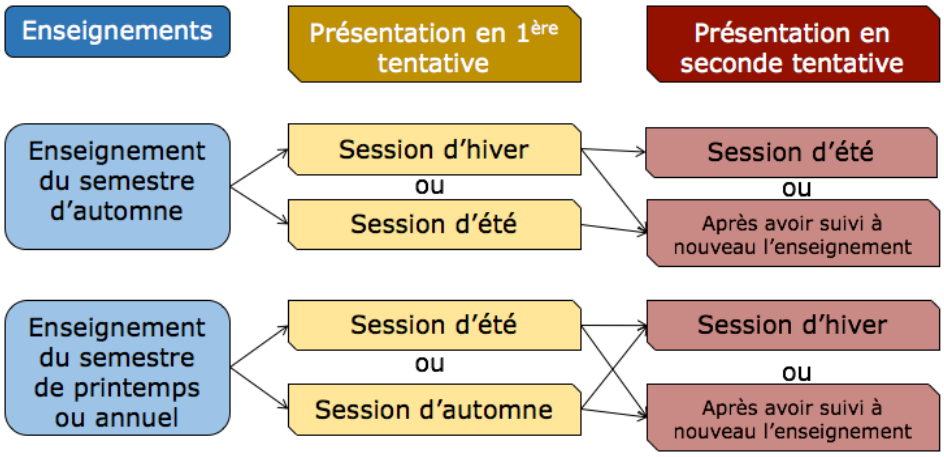

Ainsi, l'étudiant a le choix de s'inscrire pour la session suivant immédiatement le suivi du cours ou pour la session suivante, soit :

- enseignement du semestre d'automne : évaluation à la session d'hiver ou à la session d'été ;
- enseignement du semestre de printemps ou annuel : évaluation à la session d'été ou d'automne.

En cas d'échec, l'étudiant peut :

- soit inscrire le rattrapage à la session d'été suivante en cas d'échec à la session d'hiver, ou à la session d'hiver suivante en cas d'échec à la session d'été ou d'automne ;
- soit, si son délai d'études le lui permet, suivre à nouveau l'enseignement et donc le réinscrire à l'enseignement et à l'évaluation.

Une évaluation échouée à la session d'été ne peut donc pas être représentée à la session d'automne, excepté pour les cas prévus par les Directives du Décanat en matière Inscription aux enseignements, aux examens et au mémoire.

En cas d'échec, l'étudiant n'a pas la possibilité de choisir un autre enseignement.

ENSEIGNEMENTS ET EVALUATIONS SE DEROULANT DANS UNE AUTRE FACULTE OU UNIVERSITE

L'étudiant qui suit des enseignements et présente des évaluations hors de la Faculté des SSP doit impérativement les inscrire auprès de la Faculté des SSP et se renseigner auprès de l'autre faculté sur les modalités et délais d'inscription. L'étudiant doit respecter les modalités et délais de présentation des évaluations fixées par la faculté ou l'université dans laquelle l'enseignement est dispensé, tant pour la 1e que pour la 2e tentative le cas échéant.

CONDITIONS DE REUSSITE DE LA MAITRISE UNIVERSITAIRE

Le master est composé d'une partie enseignement qui vaut 90 crédits ECTS et d'un mémoire qui vaut 30 crédits ECTS.

Pour réussir la partie enseignement, l'étudiant doit obtenir au minimum pour 78 crédits ECTS d'évaluations suffisantes (notes égales ou supérieures à 4 et évaluations « réussi »). Il peut donc obtenir au maximum pour 12 crédits ECTS de notes insuffisantes (notes de 3.0 ou de 3.5). L'étudiant ne doit pas avoir de note éliminatoire (note en-dessous de 3 ou évaluation de séminaire, TP, PT ou stage en échec).

L'étudiant doit obtenir une évaluation suffisante (note de 4 minimum) au mémoire.

DELAIS ET PROLONGATION D'ETUDES

Les étudiants à temps plein ont au maximum 6 semestres pour réussir un master à 120 crédits ECTS.

Le Règlement de Faculté prévoit que « La durée maximale des études peut être prolongée uniquement sur dérogation accordée par le Décanat, sur demande écrite justifiée par pièce de l'étudiant, pour des raisons d'ordre familial, professionnel ou d'atteinte à la santé. Conformément au RGE, le nombre de semestres supplémentaires accordés par dérogation ne peut excéder deux semestres » (art. 48 al. 2). La demande, motivée et accompagnée des justificatifs, doit être présentée en début d'année. La conseillère aux études est à disposition des étudiants à ce sujet.

ETUDES A TEMPS PARTIEL

La Directive 3.12 de la Direction de l'Université de Lausanne en matière d'études à temps partiel prévoit la possibilité d'effectuer un programme de master à temps partiel. La demande motivée doit être adressée lors de l'inscription pour le programme de master et ne peut pas être effectuée en cours d'études. Pour plus d'informations sur les délais et conditions d'études à temps partiel, merci de vous référer à la Directive 3.12.

HANDICAP

Les étudiants en situation de handicap peuvent solliciter des mesures d'aménagement, pour les examens notamment. Toute demande doit être adressée au secrétariat des étudiants SSP en tout début d'études (fin de la 4e semaine au plus tard), accompagnée d'un certificat médical récent explicatif établi par un spécialiste. Pour plus d'informations : www.unil.ch/ssp/fr/home/menuguid/etudiantes/handicap.html.

CONGE

S'ils ne suivent aucun enseignement à l'Université de Lausanne, les étudiants ont la possibilité de demander au maximum 2 semestres de congé aux motifs et conditions mentionnés aux art. 92 à 97 du Règlement d'application de la loi sur l'Université de Lausanne (RLUL). Le formulaire de demande de congé doit être adressé au secrétariat des étudiants SSP au plus tard le 30 septembre pour le semestre d'automne et au plus tard le 28 février pour le semestre de printemps.

MOBILITE : ETUDES DANS D'AUTRES UNIVERSITES SUISSES OU A L'ETRANGER

Les étudiants de la Faculté des SSP ont la possibilité de suivre un semestre ou une année d'études dans une autre université suisse ou à l'étranger. Les étudiants intéressés prennent contact assez tôt avec la conseillère aux études pour planifier leur projet et s'assurer de sa cohérence par rapport à son plan d'études. Pour plus d'informations : www.unil.ch/ssp/mobilite-out

REGLEMENTS

Les étudiants sont priés de consulter :

- le Règlement de la Maîtrise universitaire de leur filière d'études qui fixe notamment les conditions de réussite et d'échec, les conditions d'équivalences et de mobilité,
- le Règlement des Commissions permanentes, notamment pour ce qui concerne les attributions de la Commission d'examens et celles de la Commission de recours,
- les Directives du Décanat en matière d'enseignements et d'étudiants.

Tous les Règlements sont disponibles sur le site www.unil.ch/ssp ou auprès du secrétariat de la Faculté. Le Règlement de la formation suivie par l'étudiant lui est remis en début de cursus avec son plan d'études.

VOIES DE RECOURS

Les voies de recours contre les décisions de la Commission d'examens sont stipulées aux art. 63 et 64 du Règlement de Faculté. Les étudiants peuvent également obtenir des informations complémentaires auprès de la conseillère aux études ou du secrétariat de la Faculté.

Toute décision de la Faculté peut faire l'objet d'un recours, dans les 10 jours dès sa réception. Il doit être adressé à la Direction de l'Unil, Service juridique, bât. Unicentre, 1015 Lausanne, conformément à l'art. 83 de la Loi sur l'Université de Lausanne.

INFORMATIONS ET ORIENTATION

L'étudiant bénéficie dès son inscription à la Faculté des SSP d'une information continue destinée à lui faciliter l'organisation de ses études :

- une séance d'information destinée aux étudiants qui entrent en maîtrise a lieu à la rentrée académique. Cette séance est annoncée sur notre site et/ou par email aux étudiants. La conseillère aux études présente le cursus de formation et est à disposition pour conseiller et orienter les étudiants ;
- durant l'année académique, la conseillère aux études est à disposition des étudiants pour fournir les informations nécessaires à l'orientation, à l'organisation et à la conduite des études ;
- la Faculté des SSP communique couramment avec ses étudiants par e-mail pour leur fournir des informations sur le déroulement des enseignements, des examens, des absences... Il est donc impératif que chaque étudiant active son accès personnel à son e-mail et au portail MyUnil et consulte régulièrement ses emails ;
- les coordonnées et les heures de réception des professeurs sont disponibles auprès du secrétariat de leur Institut de rattachement. Les professeurs, ou leurs assistants, sont disponibles pendant leurs heures de réception pour les questions liées à leur enseignement particulier ;
- les panneaux d'affichage du secrétariat et des Instituts, ainsi que le site internet de la Faculté des SSP donnent de nombreuses informations concernant notamment l'organisation des études et des examens. Les étudiants sont priés de les consulter régulièrement ;
- le Service d'orientation et carrières (SOC) de l'Université (bât. Unicentre - tél. 021/ 692 21 30) est à la disposition des étudiants qui souhaitent se réorienter dans une autre Faculté, ou qui rencontrent des problèmes d'ordre académique (www.unil.ch/soc) ;
- les étudiants qui rencontrent des problèmes d'ordre personnel ou financier peuvent s'adresser au Service des affaires sociales et de la mobilité étudiante (SASME) (www.unil.ch/sasme).

INFORMATIONS ET DOCUMENTS SUPPLEMENTAIRES

Document de référence en matière de délais : calendrier académique de la Faculté des SSP. Ce document comporte notamment les dates des périodes d'inscription aux enseignements et examens, les dates des sessions et les dates de publication des résultats. Il est disponible à l'adresse : http://www.unil.ch/ssp/inscription-enseignements-examens.

Informations supplémentaires :
La réception du Décanat SSP et votre conseillère aux études sont à votre disposition.

Réception du Décanat SSP : Mme Jessica D'Alonzo, bureau 2609 du bâtiment Géopolis
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 10h à 13h
tél : 021 692 31 20, e-mail : ssp@unil.ch

Votre conseillère aux études : Mme Stéphanie Huguelet, bureau 2614 du bâtiment Géopolis
Heures de réception : lundi 14h-16h (sur Zoom) et jeudi 9h30-12h (en présentiel) ou sur rendez-vous
e-mail : conseil.MSCpsychologie@unil.ch

Procédure d'admission au sous-module « Consultation »
de l'orientation « Psychologie de l'enfant et de l'adolescent » (Master de psychologie)

Rentrée académique d'automne 2023

1. **Conditions d'admission au sous-module « Consultation »**
   Être titulaire d'un Bachelor of Science en psychologie, dont la psychologie correspond au moins à 120 crédits ECTS délivré par une Université suisse et rattaché à la branche d'études « psychologie » ou d'un titre jugé équivalent.
   Avoir choisi l'orientation du Master « Psychologie de l'enfant et de l'adolescent » et avoir effectué dans les délais une demande de transfert/d'admission en Master de psychologie (voir www.unil.ch/immat).

2. **Nombre d'étudiant·e·s**
   16 étudiant·e·s maximum seront admis·es chaque année à la Consultation de l'enfant et de l'adolescent.

3. **Délai de postulation**
   Délai pour le dépôt du dossier pour la rentrée d'automne 2023 : le 31 juillet 2023.
   Délai pour la demande d'admission (de transfert) en Master à l'UNIL : le 30 avril 2023.
   La postulation à la Consultation est à effectuer avant l'entrée en 1ère année de Master. En cas d'admission, la participation à la Consultation a lieu lors du deuxième et du troisième semestres de Master (semestres de printemps 2024 et d'automne 2024-25 pour les étudiant·e·s admis·es en été 2023) et nécessite, pendant ces 2 semestres, une disponibilité le mercredi toute la journée et le jeudi après-midi.
   Les étudiant·e·s accepté·e·s à la Consultation doivent impérativement suivre en 1ère année d'études les enseignements suivants : « Évaluation du fonctionnement affectif de l'enfant et de l'adolescent », « L'examen psychologique de l'enfant : théories et pratiques » et « Psychopathologie clinique et psychanalyse de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte ».

4. **Procédure d'admission**
   Le dossier de candidature à la Consultation de l'enfant et de l'adolescent comprend :
   a. Un relevé des notes et attestations obtenues aux enseignements du Bachelor ;
   b. Une lettre de 2 pages portant sur la motivation de l'étudiant·e à se former dans le cadre de la Consultation de l'enfant et de l'adolescent.
   c. Une vidéo de 3 minutes présentant l'intérêt de l'étudiant·e pour la psychologie clinique de l'enfant et de l'adolescent (fichier compatible VLC).
   d. Un curriculum vitae complet précisant le cursus académique, ainsi que les différentes expériences pré-professionnelles et professionnelles (emploi, stage…), accompagné de toutes les annexes disponibles (attestations, certificats de travail, éventuels rapports de stage, etc.).

Pour l'envoi, créer votre dossier de candidature contenant **1 unique** fichier PDF nommé « NOM_Prénom_candidature_PEA_24 » regroupant lettre de motivation, diplômes, certificats et attestations, et **le fichier vidéo** de présentation nommé « NOM_Prénom_video_PEA_24 », ouvrir le lien *https://drive.switch.ch/index.php/s/fqWwKBGnUEaQJUN* en utilisant le mot de passe suivant : ***admipea*** pour déposer votre dossier de candidature (fichier pdf et vidéo) sur Switchdrive, puis attendre la confirmation de réception du secrétariat de la Consultation.

Si le dossier remis est incomplet, le secrétariat fixe un ultime délai au·à la candidat·e pour le compléter. Si le·la candidat·e ne complète pas son dossier dans le délai fixé, le dossier est refusé.

5. Entretiens éventuels
Au cas où des informations supplémentaires semblent nécessaires, la Commission d'admission se réserve la possibilité de convoquer le·la candidat·e pour une audition dans la dernière semaine du mois d'août 2023.

6. Décision
La décision d'admission est prononcée au début du mois de septembre.

7. Recours
Les étudiant·e·s qui ne sont pas admis·es à la Consultation de l'enfant et de l'adolescent peuvent faire recours auprès de la Direction de l'UNIL dans les 10 jours suivant la réception de la lettre les informant de ce refus.

8. La procédure ci-dessus est renouvelée chaque année, **sans liste d'attente**.

9. Les étudiant·e·s dont le dossier de candidature n'est pas accepté ne peuvent pas inscrire le sous-module « Consultation » lors de l'inscription aux enseignements et examens, et doivent donc inscrire des enseignements pour un total de 27 crédits ECTS dans le sous-module « Enseignements optionnels » du module d'enseignements complémentaires.

10. Les dossiers de candidature ne sont pas retournés aux candidat·e·s.

NMB/SHU/février 2023

Procédure d'admission à l'orientation « Psychologie du conseil et de l'orientation » du Master ès Sciences en Psychologie de l'UNIL

1. Conditions d'admission à cette orientation

Être titulaire d'un Bachelor of Science en psychologie, dont la psychologie correspond au moins à 120 crédits ECTS délivré par une Université suisse et rattaché à la branche d'études « psychologie » ou d'un titre jugé équivalent.

2. Nombre d'étudiant·e·s

28 étudiant·e ·s au maximum sont admis·es chaque année académique.

3. Délais et modalités de postulation

L'admission à cette orientation implique l'envoi de deux dossiers, à des instances et délais différents. Les candidat·e·s doivent adresser :

- une demande d'admission/de transfert en Master de psychologie au Service des Immatriculations de l'UNIL (voir www.unil.ch/immat pour plus d'informations), et
- un dossier de candidature à l'orientation « Psychologie du conseil et de l'orientation » au Service de consultations de l'Institut de psychologie (voir adresse ci-dessous), à l'intention des membres de la Commission d'admission à l'orientation en Psychologie du conseil et de l'orientation.

Les délais pour la rentrée d'automne 2023 sont les suivants :

- La demande d'admission/de transfert en Master doit être adressée au Service des Immatriculations de l'UNIL d'ici au 30 avril 2023.
- Le dossier de candidature doit être adressé à la Commission d'admission à l'orientation en Psychologie du conseil et de l'orientation d'ici au 31 juillet 2023.

4. Contenu du dossier de candidature et procédure d'admission

Le dossier de candidature à cette orientation doit comprendre :

a. Une lettre de motivation avec présentation du projet professionnel.
b. Un curriculum vitae complet accompagné de toutes les annexes disponibles (certificat(s) de travail, éventuels rapports de stage, etc.).

Le dossier de candidature doit être envoyé **par courrier électronique sous forme numérisée (un seul pdf contenant tous les documents demandés),** avant le 31 juillet 2023 au secrétariat du Service de consultations de l'Institut de psychologie, à l'adresse consultation-ip@unil.ch

Un accusé de réception est adressé à chaque candidat·e à réception de son dossier. Si aucun accusé de réception ne parvient au·à la candidat·e dans la semaine suivant l'envoi de son dossier, il·elle est prié·e de contacter le secrétariat du Service de consultations de l'Institut de psychologie pour s'assurer que son courrier électronique a bel et bien été reçu.

Si le dossier remis est incomplet, le secrétariat fixe un ultime délai au·à la candidat·e pour le compléter. Si le·la candidat·e ne complète pas son dossier dans le délai fixé, le dossier est refusé.

Pour toute question sur le dossier de candidature, les candidat·e·s peuvent contacter Mme Sylvie Franz (Sylvie.Franz@unil.ch).

5. Évaluation des dossiers

Si le nombre de candidature ne dépasse pas le nombre de places disponibles, toutes et tous les candidat·e·s sont en principe admis·es, sous réserve d'avoir préalablement obtenu leur Bachelor en psychologie et de remplir les conditions d'admissions fixées par le Service des immatriculations et inscriptions de l'UNIL. La Commission peut toutefois décider de rencontrer un·e candidat·e avant de se prononcer sur son admission.

Si le nombre de candidature est supérieur au nombre de places disponibles, la Commission fixe les critères pris en considération pour la sélection des candidat·e·s. La Commission se base dans tous les cas sur la lettre de motivation et le curriculum vitae fournis par le·la candidat·e. La Commission peut décider de fixer des critères additionnels tels que par exemple les résultats obtenus dans le cadre du bachelor. Les critères appliqués par la Commission sont les mêmes pour toutes et tous les candidat·e·s. La Commission peut décider de rencontrer un·e candidat·e avant de se prononcer sur son admission.

La Commission peut dans tous les cas demander des pièces complémentaires aux candidat·e·s (résultats académiques par exemple) si elle le juge nécessaire.

6. Entretiens éventuels

Les éventuels entretiens ont lieu entre la fin du mois d'août et le début du mois de septembre pour la rentrée d'automne.

7. Décision

Sur proposition de la Commission d'admission à l'orientation en Psychologie du conseil et de l'orientation, les responsables académiques de la formation statuent sur les dossiers de candidature. La Commission d'admission est composée du responsable de la formation, de deux autres enseignant·e·s de cette orientation de Master et d'au moins un·e représentant·e des milieux professionnels.
La décision d'admission de la ou du candidat·e est prononcée fin août-début septembre pour la rentrée d'automne.

8. Recours

Les étudiant·e·s qui ne sont pas admis·es dans l'orientation « Psychologie du conseil et de l'orientation » peuvent faire recours auprès de la Direction de l'UNIL dans les 10 jours suivant la réception de la décision les informant de ce refus.

Information à l'attention des étudiant·e·s admis·es dans l'orientation <u>« Psychologie du conseil et de l'orientation »</u> concernant l'exigence d'une expérience professionnelle de 12 semaines minimum pour l'obtention du titre de « Psychologue conseiller·ère diplômé·e d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière » : Le SEFRI (Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation) exige que l'obtention du titre de « Psychologue conseiller·ère diplômé·e d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière » ne soit délivré qu'à des étudiant·e·s pouvant attester d'une expérience professionnelle de 12 semaines au minimum en dehors du champ de la psychologie. Ces douze semaines peuvent être composées de plusieurs emplois, y compris des emplois à temps partiel qui, cumulés, donnent l'équivalent de douze semaines à plein temps au minimum. Tout emploi officiel et rémunéré permet de répondre à cette exigence, sauf les emplois effectués dans le champ de la psychologie. Des stages (ou des emplois effectués dans le cadre du service civil) ne répondent en revanche pas à ces conditions.

Les étudiant·e·s dont la candidature à l'orientation « Psychologie du conseil et de l'orientation » a été acceptée doivent, dans le cadre de leur cursus de master, fournir à la conseillère aux études en psychologie, au plus tard à la fin de leur deuxième année d'études, des pièces justificatives confirmant qu'elles et ils peuvent attester de ces 12 semaines d'expérience professionnelle au minimum et s'inscrire à l'enseignement correspondant dans leur programme d'études. Cette expérience peut être effectuée avant ou pendant le Master en psychologie. Cet élément n'est pas un critère pris en considération dans l'évaluation des dossiers des étudiant·e·s déposant leur candidature à cette orientation.

KM/SHU/janvier2023

MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE, ORIENTATION PSYCHOLOGIE CLINIQUE

Responsable: Prof. Rémy AMOUROUX.

Cette orientation offre un cursus de connaissances théoriques et pratiques de base en psychologie clinique chez la personne adulte, dans le respect de la diversité des modèles qui traversent cette discipline. Le cursus comprend un ensemble d'enseignements obligatoires portant sur les modèles actuels de la psychopathologie et de la psychothérapie, ainsi que sur les méthodes d'évaluation et d'intervention pratiquées dans les suivis psychologiques ou psychosociaux, voire psychiatriques.

À l'issue de ses études, l'étudiant en psychologie clinique connaîtra les fondements des attitudes relationnelles et des techniques de conceptualisation, d'investigation et d'intervention psychologiques issues de diverses approches. Il saura dialoguer avec les professionnels de la santé mentale, mais aussi déployer et utiliser son savoir et son savoir-faire auprès d'un public varié, dont la clientèle des services de santé mentale. Il aura acquis les connaissances et compétences qui forment le socle attendu pour l'accès à la plupart des cursus de formations postgrades et doctorales, grâce auxquelles il pourra se spécialiser dans un ou plusieurs domaines plus pointus de l'activité et de la recherche en psychologie.

Le programme de cette orientation permet la constitution d'un profil personnel où chaque étudiant, au-delà des enseignements obligatoires communs en psychologie clinique, pourra approfondir certaines thématiques de son choix (psychologie du développement, psychologie cognitive, sociale, de la santé, etc.), stimulant ainsi un dialogue enrichissant avec d'autres domaines que le sien.

Cette formation ouvre la voie à une pratique de psychologue dans les milieux psychiatriques (hôpitaux, services ambulatoires et communautaires), les structures médico-psychosociales, la consultation psychologique ou psychothérapeutique privée, les milieux de la recherche clinique (neurosciences, psychothérapie, psychopathologie cognitive, etc.).

MODULE ENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE, ORIENTATION PSYCHOLOGIE CLINIQUE

Le module d'enseignements spécifiques est composé de 2 sous-modules:
- le premier comporte des enseignements pour un total de 30 crédits ECTS, tous obligatoires;
- le second comporte uniquement des séminaires. L'étudiant doit y valider 6 crédits ECTS, en choisissant deux séminaires parmi l'ensemble des séminaires proposés.

SOUS-MODULE 1, MODULE ENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE, ORIENTATION PSYCHOLOGIE CLINIQUE

Valider 30 crédits ECTS d'enseignements obligatoires.

Conformément à la directive 3.3a du Décanat au sujet des séminaires, les séminaires de la Faculté des SSP dispensés durant le master peuvent accueillir en principe au maximum 30 participants. Les inscriptions se déroulent en ligne (www.unil.ch/inscriptions) comme pour tous les autres enseignements.

Enseignements	Responsable	H. hebd.	Type	Obl. / opt.	Semestre	Cr. ECTS
Démarches et outils d'évaluation et de diagnostic en psychopathologie	Vera Lucia Sigre Leiros	2	Cours	Obligatoire	Automne	3
Ethique et psychologie	Muriel Katz	2	Cours-Séminaire	Obligatoire	Printemps	3
Interventions cognitivo-comportementales	Valentino Pomini	2	Cours	Obligatoire	Automne	3
Neurobiologie des troubles mentaux - DD	Loïc Chareyron	2	Séminaire	Obligatoire	Annuel	6
Psychologie clinique transculturelle	Eva Heim	2	Cours	Obligatoire	Annuel	6

Psychopathologie clinique et psychanalyse de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte	Pascal Roman	4	Cours	Obligatoire	Automne	6
Psychothérapie du couple et de la famille (A)	Joëlle Darwiche	2	Cours	Obligatoire	Automne	3

SOUS-MODULE 2, MODULE ENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE, ORIENTATION PSYCHOLOGIE CLINIQUE

Valider 6 crédits ECTS. L'étudiant doit donc s'inscrire à 2 des séminaires proposés.

- «Approches comparées en clinique et psychopathologie» et «Approche psychanalytique du collectif» sont donnés en alternance une année sur deux. En 2023-24 c'est «Approches comparées en clinique et psychopathologie» qui sera donné. Pour s'inscrire à ce dernier, il faut au préalable avoir suivi au moins 2 des 3 cours suivants : «Interventions cognitivo-comportementales», «Psychothérapie du couple et de la famille (A)» et/ou «Psychopathologie clinique et psychanalyse de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte».
- «Attitudes et techniques d'entretien en intervention clinique» est dédoublé et donné une fois au semestre d'automne et une fois au semestre de printemps. Il n'est possible de le suivre qu'une seule fois (soit en automne, soit au printemps).
- «Questions approfondies en clinique systémique» : pour s'inscrire à ce dernier il faut au préalable avoir suivi le cours «Psychothérapie du couple et de la famille».

Conformément à la directive 3.3a du Décanat au sujet des séminaires, les séminaires de la Faculté des SSP dispensés durant le master peuvent accueillir en principe au maximum 30 participants. Les inscriptions se déroulent en ligne (www.unil.ch/inscriptions) comme pour tous les autres enseignements. Dans le cas des séminaires optionnels, les inscriptions sont prises en compte par ordre chronologique.

Enseignements	**Responsable**	**H. hebd.**	**Type**	**Obl. / opt.**	**Semestre**	**Cr. ECTS**
Approche processuelle de la formulation de cas en psychologie clinique	Joël Billieux	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Approche psychanalytique du collectif	Muriel Katz	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Approche sociocognitive du fonctionnement normal et pathologique	Elise Dan Glauser	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Approches comparées en clinique et psychopathologie	Muriel Katz	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Approches psychothérapeutiques de la dépression	Anik Debrot	2	Séminaire	Optionnel	Automne	3
Approches psychothérapeutiques expérientielles et centrées sur la personne	Laurent Berthoud	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Attitudes et techniques d'entretien en intervention clinique - SA	Laurent Berthoud	2	Séminaire	Optionnel	Automne	3
Attitudes et techniques d'entretien en intervention clinique - SP	Anik Debrot	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Modèles et interventions en clinique somatique	Rémy Amouroux	2	Séminaire	Optionnel	Automne	3
Psychologie clinique des conduites addictives	Joël Billieux	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Questions approfondies en clinique systémique	Joëlle Darwiche	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Santé mentale globale	Eva Heim	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3

MODULE ENSEIGNEMENTS DE MÉTHODES, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE, ORIENTATION PSYCHOLOGIE CLINIQUE

Ce module vaut 9 crédits ECTS. Il est composé de trois sous-modules obligatoires: le premier en méthodes qualitatives, le second en méthodes quantitatives et un troisième qui comporte des enseignements dans une offre plus large en méthodes de recherche et d'analyse de données. L'étudiant doit valider 3 crédits ECTS dans chacun des trois sous-modules.

SOUS-MODULE PROCESSUS ET MÉTHODES DE LA RECHERCHE QUALITATIVE, MODULE ENSEIGNEMENTS DE MÉTHODES, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE

Valider 3 crédits ECTS.

- «Applications et pratiques des méthodes qualitatives dans le champ de la santé» est dédoublé et proposé aux deux semestres, mais les étudiants ne doivent le suivre qu'une seule fois. Ils peuvent donc librement choisir de le suivre soit au semestre d'automne, soit au semestre de printemps.

Enseignements	**Responsable**	**H. hebd.**	**Type**	**Obl. / opt.**	**Semestre**	**Cr. ECTS**
Applications et pratiques des méthodes qualitatives dans le champ de la santé - A	Xavier Mabire	2	Cours	Obligatoire	Automne	3
Applications et pratiques des méthodes qualitatives dans le champ de la santé - P	Xavier Mabire	2	Cours	Obligatoire	Printemps	3

SOUS-MODULE MÉTHODES D'ANALYSE DES DONNÉES QUANTITATIVES, MODULE ENSEIGNEMENTS DE MÉTHODES, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE

Valider 3 crédits ECTS en choisissant l'un des 3 cours proposés.

Enseignements	**Responsable**	**H. hebd.**	**Type**	**Obl. / opt.**	**Semestre**	**Cr. ECTS**
Méthodes approfondies en statistique	Peter Hilpert	2	Cours	Optionnel	Printemps	3
Méthodes d'analyse longitudinale des données en psychologie	Angélique Roquet	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Modélisation statistique	Jean-Philippe Antonietti	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Automne	3

SOUS-MODULE ENSEIGNEMENTS À CHOIX EN MÉTHODES DE RECHERCHE ET D'ANALYSE DE DONNÉES, MODULE ENSEIGNEMENTS DE MÉTHODES, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE

Valider 3 crédits ECTS parmi les enseignements à choix.

- «Utilisation des méthodes de recherche et d'analyse longitudinales», «Questionnaire design» et «Survey research methods» ne seront exceptionnellement pas donnés en 2023-24.

Conformément à la directive 3.3a du Décanat au sujet des séminaires, les séminaires de la Faculté des SSP dispensés durant le master peuvent accueillir en principe au maximum 30 participants. Les inscriptions se déroulent en ligne (www.unil.ch/inscriptions) comme pour tous les autres enseignements. Dans le cas des séminaires optionnels, les inscriptions sont prises en compte par ordre chronologique.

Enseignements	Responsable	H. hebd.	Type	Obl. / opt.	Semestre	Cr. ECTS
Méthodes d'observation et de recherche en psychothérapie	Yves Von Roten	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Méthodes mixtes	Guy Elcheroth	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Questionnaire design / (EN) *	Caroline Roberts	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Séminaire de psychométrie	Philippe Golay	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Statistique appliquée : Apprendre à partir des données	Jean-Philippe Antonietti	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Survey research methods / (EN) *	Caroline Roberts	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Utilisation des méthodes de recherche et d'analyse longitudinales	Daniela Jopp	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3

***** (EN) : enseignement dispensé en anglais.

MODULE ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE, ORIENTATION PSYCHOLOGIE CLINIQUE

Valider 27 crédits ECTS parmi les enseignements à choix.

- «Accompagnement clinique en psycho-oncologie et maladies chroniques» : pour intégrer ce séminaire il faut au préalable avoir suivi le cours «Psychologie de la santé en milieu médical» donné au semestre d'automne.
- «Défi de l'innovation durable» (HUB Entrepreneuriat et Innovation). Nombre de places limité. Voir www.unil.ch/hub/fr/home.html pour plus d'informations.
- «Genre et orientations scolaires et professionnelles» et «Microsociologie du parcours de vie familial» sont donnés tous les 2 ans et ne seront pas donnés en 2023-24.
- «Droit des assurances sociales» et «Droit du travail»: des connaissances préalables en droit social sont recommandées.
- «Enjeux de la diversité religieuse et culturelle dans un cadre institutionnel (II)» : pour ce séminaire il faut au préalable avoir suivie le cours «Les enjeux de la diversité religieuse et spirituelle dans les institutions de soins (I.)».
- «La psychothérapie psychodynamique dans la pratique» : pour intégrer ce séminaire il faut au préalable avoir suivi le cours «Psychothérapie psychodynamique» donné au semestre d'automne.
- «Neurobiologie des troubles neuro-développementaux» ne sera exceptionnellement pas donné en 2023-2024.
- «Parcours de vie et santé» est donné tous les 2 ans et sera donné en 2023-24.
- «Psychopathologie des déviances» : nombre de places limité. Informations auprès de la conseillère aux études.
- «Questionnaire design», «Survey research methods» et «Utilisation des méthodes de recherche et d'analyse longitudinales» ne seront exceptionnellement pas donnés en 2023-24.

Conformément à la directive 3.3a du Décanat au sujet des séminaires, les séminaires de la Faculté des SSP dispensés durant le master peuvent accueillir en principe au maximum 30 participants. Les inscriptions se déroulent en ligne (www.unil.ch/inscriptions) comme pour tous les autres enseignements. Dans le cas des séminaires optionnels, les inscriptions sont prises en compte par ordre chronologique.

Les étudiants qui choisissent dans ce module un ou plusieurs enseignements dispensés dans d'autres facultés doivent inscrire ces enseignements par Internet dans leur programme d'études, et respecter les modalités d'évaluation et les délais d'inscription fixés par cette Faculté. Une demande de validation d'un enseignement hors SSP, à adresser au secrétariat des étudiants au plus tard à la fin de la 3e semaine de cours, est par ailleurs requise pour ces enseignements. Le formulaire se trouve à la page www.unil.ch/ssp/inscription-enseignements-examens.

Les étudiants peuvent inscrire dans leur plan d'études pour 15 ECTS maximum de cours ne relevant pas strictement du domaine de la psychologie. Dans la liste ci-dessous, les cours hors psychologie sont les suivants: «Défi de l'innovation durable», «Droit des assurances sociales», «Droit du travail», «Genre, médecine, santé», «Microsociologie du parcours de vie familial», «Sociologie de l'éducation» et «Sociologie des activités physiques, de la santé et du handicap».

Les étudiants peuvent inscrire dans leur plan d'études jusqu'à 6 ECTS maximum de BIP's du programme CIVIS.

Enseignements	Responsable	H. hebd.	Type	Obl. / opt.	Semestre	Cr. ECTS
Accompagnement clinique en psycho-oncologie et maladies chroniques	Sophie Lelorain	2	Séminaire	Optionnel	Annuel	6
Approche psychologique du vieillissement réussi	Claudia Meystre	2	Séminaire	Optionnel	Automne	3
Arts et psychanalyse	Themelis Diamantis	2	Cours	Optionnel	Annuel	6
Contextes géo-sociaux et dynamiques de santé	Davide Morselli, Dario Spini	4	Cours-Séminaire	Optionnel	Automne	6
Défi de l'innovation durable / HUB *	Jeffrey Petty	2	Cours à option	Optionnel	Printemps	3
Droit des assurances sociales MLaw / DROIT *	Bettina Hummer	4	Cours	Optionnel	Automne	6
Droit du travail / DROIT *	Rémy Wyler	4	Cours	Optionnel	Printemps	6
Enjeux de la diversité religieuse et culturelle dans un cadre institutionnel (II.)	V A C A T, Pierre-Yves Brandt	2	Séminaire	Facultatif	Printemps	3
Evaluation individuelle et organisationnelle	Philippe Golay	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Genre et orientations scolaires et professionnelles	Lavinia Gianettoni	4	Séminaire	Optionnel	Automne	6
Genre, médecine, santé	Nolwenn Bühler	4	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	6
Group Processes / HEC (EN) *	Franciska Krings	4	Cours	Optionnel	Printemps	6
Heuristic Decision Making Strategies / HEC (EN) *	Julian Marewski	4	Cours	Optionnel	Printemps	6
Histoire et épistémologie des troubles mentaux	Rémy Amouroux	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Introduction aux neurosciences psychiatriques / BIO (EN) *	Jean-René Cardinaux		Cours	Optionnel	Printemps	3
La psychothérapie psychodynamique dans la pratique	Alessandro Talia	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Leadership Development / HEC (EN) *	Samuel Bendahan	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Les enjeux de la diversité religieuse et culturelle dans un cadre institutionnel (I.) / FTSR *	Irene Becci, Paola Juan	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Managerial Decision Making / HEC (EN) *	Ulrich Hoffrage	4	Cours	Optionnel	Automne	6
Méthodes approfondies en statistique	Peter Hilpert	2	Cours	Optionnel	Printemps	3
Méthodes d'analyse longitudinale des données en psychologie	Angélique Roquet	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Méthodes d'observation et de recherche en psychothérapie	Yves Von Roten	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Méthodes mixtes	Guy Elcheroth	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Méthodes projectives	Olivier Revaz	2	Cours	Optionnel	Annuel	6
Méthodes qualitatives	Roberta Antonini Philippe	2	Cours	Optionnel	Printemps	3
Microsociologie du parcours de vie familial	Jacques-Antoine Gauthier	4	Séminaire	Optionnel	Automne	6

Modélisation statistique	Jean-Philippe Antonietti	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Automne	3
Neurobiologie des troubles neuro-développementaux	Pierre Lavenex	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Normes, institutions et pratiques de santé	Lucia Candelise, Daniela Cerqui Ducret	6	Cours-Séminaire	Optionnel	Automne	9
Parcours de vie et santé	Dario Spini	4	Cours	Optionnel	Printemps	6
Psychologie comparée	Pierre Lavenex	2	Séminaire	Optionnel	Automne	3
Psychologie de la performance	Denis Hauw	4	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	6
Psychologie de la santé en contexte : défis contemporains	Maria Del Rio Carral	4	Cours	Optionnel	Printemps	6
Psychologie de la santé en milieu médical	Sophie Lelorain	4	Cours	Optionnel	Automne	6
Psychologie de l'orientation	Shékina Rochat	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Psychologie des parcours de vie et de travail	Koorosh Massoudi	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Psychologie du counseling	Nimrod Waehner-Levin	2	Cours	Optionnel	Printemps	3
Psychologie du sport et préparation mentale	Roberta Antonini Philippe	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Psychologie politique	Christian Staerklé	4	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	6
Psychologie positive appliquée au contexte de la fin de vie: Evolution et défis à venir	Mathieu Bernard	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Psychologie sociale de la transition écologique	Guy Elcheroth	4	Cours-Séminaire	Optionnel	Automne	6
Psychologie sociale des apprentissages	Fabrizio Butera	4	Cours	Optionnel	Automne	6
Psychologie sociale du jugement et de la formation d'impression	Benoît Dompnier	4	Cours	Optionnel	Printemps	6
Psychologie sociale et sociétés multiculturelles	Anatolia Batruch	4	Cours-Séminaire	Optionnel	Automne	6
Psychopathologie des déviances / DROIT *	Philippe Delacrausaz	2	Cours	Optionnel	Printemps	3
Psychopathologie et psychiatrie	Michaël Saraga	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Psychopathologie et traitement des troubles mentaux chroniques	Valentino Pomini	2	Cours	Optionnel	Printemps	3
Psychothérapie psychodynamique	Alessandro Talia	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Questionnaire design / (EN) *	Caroline Roberts	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Recherches en psychologie de l'environnement	Oriane Sarrasin	4	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	6
Religion et trauma : remède ou cause ? / FTSR *	Pierre-Yves Brandt	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Automne	3
Santé mentale, santé publique et santé au travail : Liens et applications	Irina Guseva Canu	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Sciences sociales de la médecine et de la santé	Céline Mavrot, Francesco Panese	4	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	6
Séminaire de psychométrie	Philippe Golay	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3

Séminaire de recherche interdisciplinaire en psychologie de la santé	Maria Del Rio Carral	2	Séminaire	Optionnel	Annuel	6
Socialisation adolescente à l'ère numérique	Gregory Mantzouranis	4	Cours	Optionnel	Printemps	6
Sociologie de l'éducation	Gaële Goastellec	4	Cours	Optionnel	Printemps	6
Sociologie des activités physiques, de la santé et du handicap	Anne Marcellini	4	Cours-Séminaire	Optionnel	Automne	6
Statistique appliquée : Apprendre à partir des données	Jean-Philippe Antonietti	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Survey research methods / (EN) *	Caroline Roberts	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Système suisse de formation et orientation professionnelle	Daniel Cordonier	2	Cours	Optionnel	Printemps	3
Utilisation des méthodes de recherche et d'analyse longitudinales	Daniela Jopp	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3

***** (EN) : enseignement dispensé en anglais.
BIO : enseignement dispensé par l'Ecole de Biologie.
DROIT : enseignement dispensé par la Faculté de Droit.
FTSR : enseignement dispensé par la Faculté de Théologie et de Sciences des Religions.
HEC : enseignement dispensé par la Faculté des Hautes Etudes Commerciales.
HUB : enseignement dispensé par le HUB Entrepreneuriat et Innovation.

MODULE STAGE OU ENSEIGNEMENTS À CHOIX, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE, ORIENTATION PSYCHOLOGIE CLINIQUE

Ce module totalise 18 crédits ECTS. L'étudiant doit choisir soit un stage (18 crédits ECTS, dont 3 pour le séminaire d'élaboration des pratiques de stage), soit des enseignements (projet personnel) pour un total de 18 crédits ECTS, formant un ensemble cohérent au regard du reste de son plan d'études de master.

Un étudiant qui a inscrit un stage (ou le séminaire d'élaboration des pratiques de stage) à l'enseignement par Internet, et qui a donc opté pour le sous-module «Stage» plutôt que pour le sous-module d'enseignements à choix, ne pourra plus renoncer au stage au profit d'enseignements. De même, un étudiant qui a inscrit des enseignements à choix en alternative au stage ne pourra plus renoncer à ces enseignements au profit d'un stage. Une fois les inscriptions faites par Internet, le choix du stage ou du projet d'enseignements est donc définitif.

SOUS-MODULE STAGE, MODULE STAGE OU ENSEIGNEMENTS À CHOIX, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE, ORIENTATION PSYCHOLOGIE CLINIQUE

Le stage (15 crédits ECTS) correspond à 6 mois de travail à 50%. Il est effectué dans un milieu à vocation psychiatrique ou psychosociale où le stagiaire peut participer à des activités courantes du psychologue clinicien (investigations, suivis psychologiques, interventions thérapeutiques individuelles, de famille ou de groupe) supervisées par un psychologue clinicien ou un psychothérapeute expérimenté. Dans le cas où il n'y aurait pas de psychologue actif dans l'institution, une supervision étroite par un psychologue externe est exigée et négociée avec l'institution d'accueil. Le stage, en accord avec le responsable de l'orientation, peut également être réalisé au sein d'équipes de recherche clinique en psychiatrie, moyennant qu'il comprenne une part d'activités cliniques.

Le stage est accompagné d'un séminaire d'élaboration des pratiques de stage (3 crédits ECTS), auquel l'étudiant est tenu d'assister et qui a pour objectifs principaux: a) de mettre au travail l'écart théorico-pratique inhérent au passage du monde académique au monde professionnel et d'en évaluer les enjeux dans l'investissement d'une position de psychologue; b) de soutenir le processus de construction identitaire dans la rencontre avec le terrain de la pratique. Dans le cadre de ce séminaire, une attention particulière est apportée à l'implication émotionnelle et affective mobilisée tant par la rencontre des personnes accueillies dans les institutions où se déroule le stage que par l'expérimentation du travail d'équipe et de la réalité institutionnelle.

Le stage doit être inscrit à l'enseignement par Internet au début du semestre à l'issue duquel sa validation est attendue. Le séminaire d'élaboration des pratiques de stage doit être inscrit à l'enseignement au début du semestre lors duquel l'étudiant participe au séminaire.

Pour toute information sur les délais, par session d'examens, de restitution du rapport de stage, voir les informations générales au début de la présente brochure. Des informations plus précises sur le stage sont disponibles à la page www.unil.ch/ssp/stages-master-psycho

SOUS-MODULE ENSEIGNEMENTS À CHOIX, MODULE STAGE OU ENSEIGNEMENTS À CHOIX, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE

En alternative au stage, les étudiants choisissent dans ce module des enseignements pour un total de 18 crédits ECTS. Ces enseignements doivent être choisis parmi les enseignements proposés dans le module «Enseignements complémentaires» de l'orientation, à l'exclusion des séminaires. Le programme d'enseignements envisagé doit être soumis pour aval au responsable de l'orientation, au moyen du formulaire ad hoc (voir page www.unil.ch/ssp/etu-master-psycho puis onglet «Formulaires»). La conseillère aux études est à disposition pour toute question.

MODULE MÉMOIRE, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE

Des informations générales sur ce travail sont données au début de la présente brochure.

MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE, ORIENTATION PSYCHOLOGIE DE LA SANTÉ

Responsable: Prof. Sophie LELORAIN.

Cette orientation est ancrée dans une perspective qui considère que l'être humain est situé dans des contextes relationnels, institutionnels et culturels, qui contribuent à son développement et sur lesquels il agit. Le langage, la construction de sens et les interactions sont primordiales pour comprendre les conduites humaines en particulier dans le champ de la santé et de la maladie.

Les principaux enseignements sont articulés autour:
- des théories et modèles expliquant : (a) le rapport à la corporéité, aux émotions qui y sont liées, à l'expérience vécue du corps lors de la maladie grave et/ou chronique, (b) les processus psychologiques impliqués dans la maladie grave, (c) les processus psychosociaux en jeu dans les relations interpersonnelles, les groupes et les institutions dans différents champs;
- des apports méthodologiques donnant les outils nécessaires pour conduire des recherches ou mener des interventions concrètes dans différents terrains ou communautés (milieux médicaux, institutions, ems, etc.).
A l'issue de leurs études, les jeunes diplômés auront acquis des savoirs, savoir-faire et savoir-être variés, leur permettant de se positionner comme psychologues par rapport aux différentes demandes d'un champ bio-médicalisant et par rapport aux autres types d'interventions socio-médicales, avec un regard éthique, réflexif et critique sur les recherches et les pratiques d'interventions dans le domaine de la santé. Ils connaîtront les diverses théories et origines des débats (ou controverses) au sein de la psychologie de la santé. Ils sauront lire et interpréter les recherches actuelles, ainsi que déterminer la pertinence des méthodes et intervention existantes. Ils auront également acquis les compétences de base pour réaliser des recherches scientifiques et en exposer les résultats sous forme écrite et orale.

Les milieux d'insertion professionnelle sont multiples, dans le secteur de la santé, du soins, de la prévention, mais aussi de la médecine du travail, des ems, ou de la recherche fondamentale ou appliquée.

MODULE ENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE, ORIENTATION PSYCHOLOGIE DE LA SANTÉ

Valider 36 crédits ECTS d'enseignements obligatoires.

- «Accompagnement clinique en psycho-oncologie et maladies chroniques» : pour intégrer ce séminaire il faut au préalable avoir suivi le cours «Psychologie de la santé en milieu médical» donné au semestre d'automne.

Conformément à la directive 3.3a du Décanat au sujet des séminaires, les séminaires de la Faculté des SSP dispensés durant le master peuvent accueillir en principe au maximum 30 participants. Les inscriptions se déroulent en ligne (www.unil.ch/inscriptions) comme pour tous les autres enseignements.

Enseignements	**Responsable**	**H. hebd.**	**Type**	**Obl. / opt.**	**Semestre**	**Cr. ECTS**
Approche psychologique du vieillissement réussi	Claudia Meystre	2	Séminaire	Obligatoire	Automne	3
Accompagnement clinique en psycho-oncologie et maladies chroniques	Sophie Lelorain	2	Séminaire	Obligatoire	Annuel	6
Modèles et interventions en clinique somatique	Rémy Amouroux	2	Séminaire	Obligatoire	Automne	3
Psychologie clinique transculturelle	Eva Heim	2	Cours	Obligatoire	Annuel	6
Psychologie de la santé en contexte : défis contemporains	Maria Del Rio Carral	4	Cours	Obligatoire	Printemps	6
Psychologie de la santé en milieu médical	Sophie Lelorain	4	Cours	Obligatoire	Automne	6
Séminaire de recherche interdisciplinaire en psychologie de la santé	Maria Del Rio Carral	2	Séminaire	Obligatoire	Annuel	6

MODULE ENSEIGNEMENTS DE MÉTHODES, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE, ORIENTATION PSYCHOLOGIE DE LA SANTÉ

Ce module vaut 9 crédits ECTS. Il est composé de trois sous-modules obligatoires: le premier en méthodes qualitatives, le second en méthodes quantitatives et un troisième qui comporte des enseignements dans une offre plus large de méthodes de recherche et d'analyse de données. L'étudiant doit valider 3 crédits ECTS dans chacun des trois sous-modules.

SOUS-MODULE PROCESSUS ET MÉTHODES DE LA RECHERCHE QUALITATIVE, MODULE ENSEIGNEMENTS DE MÉTHODES, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE

Valider 3 crédits ECTS.

- «Applications et pratiques des méthodes qualitatives dans le champ de la santé» est dédoublé et proposé aux deux semestres, mais les étudiants ne doivent le suivre qu'une seule fois. Ils peuvent donc librement choisir de le suivre soit au semestre d'automne, soit au semestre de printemps.

Enseignements	**Responsable**	**H. hebd.**	**Type**	**Obl. / opt.**	**Semestre**	**Cr. ECTS**
Applications et pratiques des méthodes qualitatives dans le champ de la santé - A	Xavier Mabire	2	Cours	Obligatoire	Automne	3
Applications et pratiques des méthodes qualitatives dans le champ de la santé - P	Xavier Mabire	2	Cours	Obligatoire	Printemps	3

SOUS-MODULE MÉTHODES D'ANALYSE DES DONNÉES QUANTITATIVES, MODULE ENSEIGNEMENTS DE MÉTHODES, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE

Valider 3 crédits ECTS parmi les enseignements à choix.

Enseignements	**Responsable**	**H. hebd.**	**Type**	**Obl. / opt.**	**Semestre**	**Cr. ECTS**
Méthodes approfondies en statistique	Peter Hilpert	2	Cours	Optionnel	Printemps	3
Méthodes d'analyse longitudinale des données en psychologie	Angélique Roquet	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Modélisation statistique	Jean-Philippe Antonietti	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Automne	3

SOUS-MODULE ENSEIGNEMENTS À CHOIX EN MÉTHODES DE RECHERCHE ET D'ANALYSE DE DONNÉES, MODULE ENSEIGNEMENTS DE MÉTHODES, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE

Valider 3 crédits ECTS parmi les enseignements à choix.

- «Utilisation des méthodes de recherche et d'analyse longitudinales», «Questionnaire design» et «Survey research methods» ne seront exceptionnellement pas donnés en 2023-24.

Conformément à la directive 3.3a du Décanat au sujet des séminaires, les séminaires de la Faculté des SSP dispensés durant le master peuvent accueillir en principe au maximum 30 participants. Les inscriptions se déroulent en ligne (www.unil.ch/

inscriptions) comme pour tous les autres enseignements. Dans le cas des séminaires optionnels, les inscriptions sont prises en compte par ordre chronologique.

Enseignements	Responsable	H. hebd.	Type	Obl. / opt.	Semestre	Cr. ECTS
Méthodes d'observation et de recherche en psychothérapie	Yves Von Roten	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Méthodes mixtes	Guy Elcheroth	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Questionnaire design / (EN) *	Caroline Roberts	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Séminaire de psychométrie	Philippe Golay	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Statistique appliquée : Apprendre à partir des données	Jean-Philippe Antonietti	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Survey research methods / (EN) *	Caroline Roberts	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Utilisation des méthodes de recherche et d'analyse longitudinales	Daniela Jopp	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3

***** (EN) : enseignement dispensé en anglais.

MODULE ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE, ORIENTATION PSYCHOLOGIE DE LA SANTÉ

Valider 27 crédits ECTS parmi les enseignements à choix.

- «Défi de l'innovation durable»: nombre de places limité. Voir ww.unil.ch/hub/fr/home.html pour plus d'informations.
- «Enjeux de la diversité religieuse et culturelle dans un cadre institutionnel (II)» : pour ce séminaire il faut au précédemment avoir suivi le cours «Enjeux de la diversité religieuse et culturelle dans un cadre institutionnel (I)».
- «La psychothérapie psychodynamique dans la pratique» : pour intégrer ce séminaire il faut au préalable avoir suivi le cours «Psychothérapie psychodynamique» donné au semestre d'automne.
- «Neurobiologie des troubles neuro-développementaux» ne sera exceptionnellement pas donné en 2023-2024.
- «Parcours de vie et santé» est donné tous les 2 ans et sera donné en 2023-24.
- «Questionnaire design», «Survey research methods» et «Utilisation des méthodes de recherche et d'analyse longitudinales» ne seront exceptionnellement pas donnés en 2023-24.

Conformément à la directive 3.3a du Décanat au sujet des séminaires, les séminaires de la Faculté des SSP dispensés durant le master peuvent accueillir en principe au maximum 30 participants. Les inscriptions se déroulent en ligne (www.unil.ch/inscriptions) comme pour tous les autres enseignements. Dans le cas des séminaires optionnels, les inscriptions sont prises en compte par ordre chronologique.

Les étudiants qui choisissent dans ce module un ou plusieurs enseignements dispensés dans d'autres facultés doivent inscrire ces enseignements par Internet dans leur programme d'études, et respecter les modalités d'évaluation et les délais d'inscription fixés par cette Faculté. Une demande de validation d'un enseignement hors SSP, à adresser au secrétariat des étudiants au plus tard à la fin de la 3e semaine de cours, est par ailleurs requise pour ces enseignements. Le formulaire se trouve à la page www.unil.ch/ssp/inscription-enseignements-examens.

Les étudiants peuvent inscrire dans leur plan d'études de master pour 15 crédits ECTS maximum de cours ne relevant pas strictement du domaine de la psychologie. Dans la liste ci-dessous, les cours hors psychologie sont les suivants: «Défi de l'innovation durable», «Genre, médecine, santé» et «Sociologie des activités physiques, de la santé et du handicap».

Les étudiants peuvent inscrire dans leur plan d'études jusqu'à 6 ECTS maximum de BIP's du programme CIVIS.

Enseignements	Responsable	H. hebd.	Type	Obl. / opt.	Semestre	Cr. ECTS
Approche sociocognitive du fonctionnement normal et pathologique	Elise Dan Glauser	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Arts et psychanalyse	Themelis Diamantis	2	Cours	Optionnel	Annuel	6
Contextes géo-sociaux et dynamiques de santé	Davide Morselli, Dario Spini	4	Cours-Séminaire	Optionnel	Automne	6
Défi de l'innovation durable / HUB *	Jeffrey Petty	2	Cours à option	Optionnel	Printemps	3
Enjeux de la diversité religieuse et culturelle dans un cadre institutionnel (II.)	V A C A T, Pierre-Yves Brandt	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Ethique et psychologie	Muriel Katz	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Evaluation individuelle et organisationnelle	Philippe Golay	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Genre, médecine, santé	Nolwenn Bühler	4	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	6
Heuristic Decision Making Strategies / HEC (EN) *	Julian Marewski	4	Cours	Optionnel	Printemps	6
Histoire et épistémologie des troubles mentaux	Rémy Amouroux	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Interventions cognitivo-comportementales	Valentino Pomini	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Introduction aux neurosciences psychiatriques / BIO (ENG) *	Jean-René Cardinaux		Cours	Optionnel	Printemps	3
La psychothérapie psychodynamique dans la pratique	Alessandro Talia	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Les enjeux de la diversité religieuse et culturelle dans un cadre institutionnel (I.) / FTSR *	Irene Becci, Paola Juan	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Méthodes approfondies en statistique	Peter Hilpert	2	Cours	Optionnel	Printemps	3
Méthodes d'analyse longitudinale des données en psychologie	Angélique Roquet	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Méthodes d'observation et de recherche en psychothérapie	Yves Von Roten	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Méthodes mixtes	Guy Elcheroth	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Méthodes projectives	Olivier Revaz	2	Cours	Optionnel	Annuel	6
Méthodes qualitatives	Roberta Antonini Philippe	2	Cours	Optionnel	Printemps	3
Modélisation statistique	Jean-Philippe Antonietti	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Automne	3
Neurobiologie des troubles neuro-développementaux	Pierre Lavenex	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Orientation scolaire	Sylvie Franz	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Automne	3
Parcours de vie et santé	Dario Spini	4	Cours	Optionnel	Printemps	6
Psychologie comparée	Pierre Lavenex	2	Séminaire	Optionnel	Automne	3
Psychologie de la performance	Denis Hauw	4	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	6
Psychologie de l'orientation	Shékina Rochat	2	Cours	Optionnel	Automne	3

Psychologie des parcours de vie et de travail	Koorosh Massoudi	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Psychologie du counseling	Nimrod Waehner-Levin	2	Cours	Optionnel	Printemps	3
Psychologie du développement en contexte scolaire	Catherine Thevenot	4	Cours	Optionnel	Automne	6
Psychologie du sport et préparation mentale	Roberta Antonini Philippe	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Psychologie du travail (UNINE)	Maike Debus	4	Cours	Optionnel	Annuel	6
Psychologie politique	Christian Staerklé	4	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	6
Psychologie positive appliquée au contexte de la fin de vie: Evolution et défis à venir	Mathieu Bernard	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Psychologie sociale de la transition écologique	Guy Elcheroth	4	Cours-Séminaire	Optionnel	Automne	6
Psychologie sociale des apprentissages	Fabrizio Butera	4	Cours	Optionnel	Automne	6
Psychologie sociale du jugement et de la formation d'impression	Benoît Dompnier	4	Cours	Optionnel	Printemps	6
Psychologie sociale et sociétés multiculturelles	Anatolia Batruch	4	Cours-Séminaire	Optionnel	Automne	6
Psychopathologie clinique et psychanalyse de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte	Pascal Roman	4	Cours	Optionnel	Automne	6
Psychopathologie et traitement des troubles mentaux chroniques	Valentino Pomini	2	Cours	Optionnel	Printemps	3
Psychothérapie du couple et de la famille (B)	Manuel Tettamanti	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Psychothérapie psychodynamique	Alessandro Talia	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Questionnaire design / (EN) *	Caroline Roberts	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Recherches en psychologie de l'environnement	Oriane Sarrasin	4	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	6
Religion et trauma : remède ou cause ?	Pierre-Yves Brandt	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Automne	3
Santé mentale, santé publique et santé au travail : Liens et applications	Irina Guseva Canu	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Sciences sociales de la médecine et de la santé	Céline Mavrot, Francesco Panese	4	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	6
Séminaire de psychométrie	Philippe Golay	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Socialisation adolescente à l'ère numérique	Gregory Mantzouranis	4	Cours	Optionnel	Printemps	6
Sociologie des activités physiques, de la santé et du handicap	Anne Marcellini	4	Cours-Séminaire	Optionnel	Automne	6
Statistique appliquée : Apprendre à partir des données	Jean-Philippe Antonietti	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Survey research methods / (EN) *	Caroline Roberts	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Système suisse de formation et orientation professionnelle	Daniel Cordonier	2	Cours	Optionnel	Printemps	3

Utilisation des méthodes de recherche et d'analyse longitudinales	Daniela Jopp	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3

***** (EN) : enseignement dispensé en anglais.
BIO : enseignement dispensé par l'Ecole de Biologie
FTSR : enseignement dispensé par la Faculté de Théologie et de Sciences des Religions.
HUB : Enseignement dispensé par le HUB Entrepreneuriat et Innovation.

MODULE STAGE OU ENSEIGNEMENTS À CHOIX, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE, ORIENTATION PSYCHOLOGIE DE LA SANTÉ

Ce module totalise 18 crédits ECTS. L'étudiant doit choisir soit un stage (18 crédits ECTS, dont 3 pour le séminaire d'élaboration des pratiques de stage), soit des enseignements (projet personnel) pour un total de 18 crédits ECTS, formant un ensemble cohérent au regard du reste de son plan d'études de master.

Un étudiant qui a inscrit un stage (ou le séminaire d'élaboration des pratiques de stage) à l'enseignement par Internet, et qui a donc opté pour le sous-module «Stage» plutôt que pour le sous-module d'enseignements à choix, ne pourra plus renoncer au stage au profit d'enseignements. De même, un étudiant qui a inscrit des enseignements à choix en alternative au stage ne pourra plus renoncer à ces enseignements au profit d'un stage. Une fois les inscriptions faites par Internet, le choix du stage ou du projet d'enseignements est donc définitif.

SOUS-MODULE STAGE, MODULE STAGE OU ENSEIGNEMENTS À CHOIX, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE, ORIENTATION PSYCHOLOGIE DE LA SANTÉ

Le stage (15 crédits ECTS) s'effectue en 2e année de master, dans le domaine de la santé. Il est placé sous la supervision d'un psychologue et correspond à 6 mois de travail à 50%. Il favorise l'accès à la profession en permettant une connaissance de l'environnement professionnel, en particulier :
- la compréhension du rôle du psychologue;
- une découverte du cadre spécifique de l'institution/service/unité;
- l'analyse du fonctionnement institutionnel (travail d'équipe, en particulier) et de son articulation avec la qualité de la prise en charge des personnes;
- une réflexion sur les liens entre la théorie et la pratique.

Le stage est accompagné d'un séminaire d'élaboration des pratiques de stage (3 crédits ECTS), auquel l'étudiant est tenu d'assister et qui a pour objectifs principaux: a) de mettre au travail l'écart théorico-pratique inhérent au passage du monde académique au monde professionnel et d'en évaluer les enjeux dans l'investissement d'une position de psychologue; b) de soutenir le processus de construction identitaire dans la rencontre avec le terrain de la pratique. Dans le cadre de ce séminaire, une attention particulière est apportée à l'implication émotionnelle et affective mobilisée tant par la rencontre des personnes accueillies dans les institutions où se déroule le stage que par l'expérimentation du travail d'équipe et de la réalité institutionnelle.

Le stage doit être inscrit par Internet à l'enseignement au début du semestre à la fin duquel sa validation est attendue. Le séminaire doit être inscrit à l'enseignement au début du semestre lors duquel l'étudiant y participe.
Pour des précisions sur les délais, par session d'examens, de restitution du rapport de stage, voir les informations en page 3 de la présente brochure.

Des informations plus précises sur le stage sont disponibles à la page www.unil.ch/ssp/stages-master-psycho

SOUS-MODULE ENSEIGNEMENTS À CHOIX, MODULE STAGE OU ENSEIGNEMENTS À CHOIX, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE

En alternative au stage, les étudiants choisissent dans ce module des enseignements pour un total de 18 crédits ECTS. Ces enseignements doivent être choisis parmi les enseignements proposés dans le module «Enseignements complémentaires» de l'orientation, à l'exclusion des séminaires. Le programme d'enseignements envisagé doit être soumis pour aval au responsable de l'orientation, au moyen du formulaire ad hoc (voir page www.unil.ch/ssp/etu-master-psycho puis onglet «Formulaires»). La conseillère aux études est à disposition pour toute question.

MODULE MÉMOIRE, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE

Des informations générales sur ce travail sont données au début de la présente brochure.

MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE, ORIENTATION PSYCHOLOGIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

Responsable: Prof. Nadine MESSERLI-BÜRGY.

Cette orientation se situe à l'interface de la psychologie développementale et de la psychologie clinique. Elle offre une formation de base orientée vers le développement psychologique typique et vers les difficultés pouvant l'entraver.
Quatre axes structurent les enseignements obligatoires:
- le premier axe concerne la psychologie du développement de l'enfant en contexte scolaire;
- le deuxième axe concerne la psychologie du développement à l'adolescence en lien avec la socialisation. Il s'intéresse en particulier aux facteurs psycho-sociaux liés aux trajectoires développementales normales ou déviantes;
- le troisième axe concerne la psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent dans une perspective psychodynamique (inscription des troubles psychopathologiques dans la dynamique du développement psychoaffectif, articulation des troubles psychoaffectifs et cognitifs, perspectives de prévention...);
- le quatrième axe concerne le processus de bilan psychologique et les outils cliniques au service de l'évaluation du fonctionnement cognitif, affectif et relationnel de l'enfant et de l'adolescent.

Outre le module d'enseignements de méthodes qui complète les enseignements obligatoires, le plan d'études prévoit un module d'enseignements complémentaires (27 crédits ECTS). Dans ce module, les étudiants suivent soit 27 crédits ECTS d'enseignements optionnels, soit 9 crédits ECTS d'enseignements optionnels et 18 crédits ECTS de Consultation.

Le sous-module d'enseignements optionnels permet de personnaliser le cursus de formation en psychologie de l'enfant et de l'adolescent, du point de vue de la spécialisation ou du point de vue de l'ouverture à d'autres champs disciplinaires.

Le sous-module « Consultation » (18 crédits ECTS) inclut une pratique du bilan psychologique au sein de la Consultation de l'enfant et de l'adolescent de l'Institut de Psychologie de l'Université de Lausanne. La participation à ce sous-module implique une admission sur dossier, le nombre de places étant limité. Pour plus d'informations sur le processus d'admission, merci de consulter le document «Procédure d'admission à la Consultation de l'enfant et de l'adolescent» à la page www.unil.ch/ssp/master-psychologie (rubrique «Admission»).

MODULE ENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE, ORIENTATION PSYCHOLOGIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

Ce module est composé de 2 sous-modules:
- le premier comporte 30 crédits ECTS d'enseignements, tous obligatoires;
- dans le second, l'étudiant doit valider 6 crédits ECTS parmi les enseignements proposés.

SOUS-MODULE 1, MODULE ENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE, ORIENTATION PSYCHOLOGIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

Valider 30 crédits ECTS d'enseignements obligatoires.

Enseignements	Responsable	H. hebd.	Type	Obl. / opt.	Semestre	Cr. ECTS
Conduites à risque et socialisation à l'adolescence	Grégoire Zimmermann	4	Cours	Obligatoire	Printemps	6
Evaluation du fonctionnement affectif de l'enfant et de l'adolescent	Vincent Quartier	2	Cours-Séminaire	Obligatoire	Annuel	6
L'examen psychologique de l'enfant: théories et pratiques	Fabrice Brodard	2	Cours-Séminaire	Obligatoire	Annuel	6

Psychologie du développement en contexte scolaire	Catherine Thevenot	4	Cours	Obligatoire	Automne	6
Psychopathologie clinique et psychanalyse de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte	Pascal Roman	4	Cours	Obligatoire	Automne	6

SOUS-MODULE 2, MODULE ENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE, ORIENTATION PSYCHOLOGIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

Valider 6 crédits ECTS.

L'étudiant doit donc choisir dans ce sous-module soit «Psychologie sociale des apprentissages» (6 crédits ECTS) soit «Orientation scolaire» (3 crédits ECTS) et «Psychothérapie du couple et de la famille (B)» (3 crédits ECTS).

Enseignements	**Responsable**	**H. hebd.**	**Type**	**Obl. / opt.**	**Semestre**	**Cr. ECTS**
Orientation scolaire	Sylvie Franz	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Automne	3
Psychologie sociale des apprentissages	Fabrizio Butera	4	Cours	Optionnel	Automne	6
Psychothérapie du couple et de la famille (B)	Manuel Tettamanti	2	Cours	Optionnel	Automne	3

MODULE ENSEIGNEMENTS DE MÉTHODES, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE, ORIENTATION PSYCHOLOGIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

Ce module vaut 9 crédits ECTS. Il est composé de trois sous-modules obligatoires: le premier en méthodes qualitatives, le second en méthodes quantitatives et un troisième qui comporte des enseignements dans une offre plus large en méthodes de recherche et d'analyse de données. L'étudiant doit valider 3 crédits ECTS dans chacun des trois sous-modules.

SOUS-MODULE PROCESSUS ET MÉTHODES DE LA RECHERCHE QUALITATIVE, MODULE ENSEIGNEMENTS DE MÉTHODES, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE

Valider 3 crédits ECTS.

- «Applications et pratiques des méthodes qualitatives dans le champ de la santé» est dédoublé et proposé aux deux semestres, mais les étudiants ne doivent le suivre qu'une seule fois. Ils peuvent donc librement choisir de le suivre soit au semestre d'automne, soit au semestre de printemps.

Enseignements	**Responsable**	**H. hebd.**	**Type**	**Obl. / opt.**	**Semestre**	**Cr. ECTS**
Applications et pratiques des méthodes qualitatives dans le champ de la santé - A	Xavier Mabire	2	Cours	Obligatoire	Automne	3
Applications et pratiques des méthodes qualitatives dans le champ de la santé - P	Xavier Mabire	2	Cours	Obligatoire	Printemps	3

SOUS-MODULE MÉTHODES D'ANALYSE DES DONNÉES QUANTITATIVES, MODULE ENSEIGNEMENTS DE MÉTHODES, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE

Valider 3 crédits ECTS parmi les enseignements à choix.

Enseignements	Responsable	H. hebd.	Type	Obl. / opt.	Semestre	Cr. ECTS
Méthodes approfondies en statistique	Peter Hilpert	2	Cours	Optionnel	Printemps	3
Méthodes d'analyse longitudinale des données en psychologie	Angélique Roquet	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Modélisation statistique	Jean-Philippe Antonietti	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Automne	3

SOUS-MODULE ENSEIGNEMENTS À CHOIX EN MÉTHODES DE RECHERCHE ET D'ANALYSE DE DONNÉES, MODULE ENSEIGNEMENTS DE MÉTHODES, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE

Valider 3 crédits ECTS parmi les enseignements à choix.

- «Utilisation des méthodes de recherche et d'analyse longitudinales», «Questionnaire design» et «Survey research methods» ne seront exceptionnellement pas donnés en 2023-24.

Conformément à la directive 3.3a du Décanat au sujet des séminaires, les séminaires de la Faculté des SSP dispensés durant le master peuvent accueillir en principe au maximum 30 participants. Les inscriptions se déroulent en ligne (www.unil.ch/inscriptions) comme pour tous les autres enseignements. Dans le cas des séminaires optionnels, les inscriptions sont prises en compte par ordre chronologique.

Enseignements	Responsable	H. hebd.	Type	Obl. / opt.	Semestre	Cr. ECTS
Méthodes d'observation et de recherche en psychothérapie	Yves Von Roten	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Méthodes mixtes	Guy Elcheroth	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Questionnaire design / (EN) *	Caroline Roberts	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Séminaire de psychométrie	Philippe Golay	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Statistique appliquée : Apprendre à partir des données	Jean-Philippe Antonietti	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Survey research methods / (EN) *	Caroline Roberts	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Utilisation des méthodes de recherche et d'analyse longitudinales	Daniela Jopp	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3

***** (EN) : enseignement dispensé en anglais.

MODULE ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE, ORIENTATION PSYCHOLOGIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

Dans ce module, les étudiants suivent:
- soit 27 crédits ECTS d'enseignements optionnels;
- soit 18 crédits ECTS de Consultation et 9 crédits ECTS d'enseignements optionnels (si leur dossier de candidature à la Consultation a été retenu; voir ci-dessous).

Le sous-module «Consultation» inclut des consultations au sein de la Consultation de l'enfant et de l'adolescent de l'Institut de Psychologie de l'Université de Lausanne. Dans le cadre de cette Consultation, les étudiants mènent des entretiens et des évaluations au bénéfice d'enfants et d'adolescents, sous la supervision de professionnels expérimentés. La participation à ce sous-module implique une admission sur dossier, le nombre de places étant limité. Le délai pour l'envoi du dossier de candidature est fixé au 31 juillet avant l'entrée en 1ère année. Des informations sur le dossier de candidature sont disponibles à la page www.unil.ch/ssp/master-psychologie (rubrique «Admission»).

SOUS-MODULE ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS, MODULE ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE, ORIENTATION PSYCHOLOGIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

Les étudiants qui ne sont pas sélectionnés pour le sous-module «Consultation» doivent composer un programme comportant 27 crédits ECTS dans ce sous-module. Les étudiants de la Consultation doivent y choisir des enseignements pour un total de 9 crédits ECTS.

- «Défi de l'innovation durable»: nombre de places limité. Voir ww.unil.ch/hub/fr/home.html pour plus d'informations.
- «Enjeux de la diversité religieuse et culturelle dans un cadre institutionnel (II)» : pour ce séminaire il faut au préalable avoir suivie le cours «Les enjeux de la diversité religieuse et spirituelle dans les institutions de soins (I.)».
- «La psychothérapie psychodynamique dans la pratique» : pour intégrer ce séminaire il faut au préalable avoir suivi le cours «Psychothérapie psychodynamique» donné au semestre d'automne.
- «Genre et orientations scolaires et professionnelles», «Les familles en Europe: formes, tendances et défis sociaux» et «Microsociologie du parcours de vie familial» sont donnés tous les 2 ans et ne seront pas donnés en 2023-24.
- «Neurobiologie des troubles neuro-développementaux» ne sera exceptionnellement pas donné en 2023-2024.
- «Parcours de vie et santé» est donné tous les 2 ans et sera donné en 2023-24.
- «Questions approfondies en clinique systémique»: pour suivre ce séminaire il faut précédemment avoir suivi le cours de «Psychothérapie du couple et de la famille-B».
- «Questionnaire design», «Survey research methods» et «Utilisation des méthodes de recherche et d'analyse longitudinales» ne seront exceptionnellement pas donnés en 2023-24.

Conformément à la directive 3.3a du Décanat au sujet des séminaires, les séminaires de la Faculté des SSP dispensés durant le master peuvent accueillir en principe au maximum 30 participants. Les inscriptions se déroulent en ligne (www.unil.ch/inscriptions) comme pour tous les autres enseignements. Dans le cas des séminaires optionnels, les inscriptions sont prises en compte par ordre chronologique.

Les étudiants qui choisissent dans ce module un ou plusieurs enseignements dispensés dans d'autres facultés doivent inscrire ces enseignements par Internet dans leur programme d'études, et respecter les modalités d'évaluation et les délais d'inscription fixés par cette Faculté. Une demande de validation d'un enseignement hors SSP, à adresser au secrétariat des étudiants au plus tard à la fin de la 3e semaine de cours, est par ailleurs requise pour ces enseignements. Le formulaire se trouve à la page www.unil.ch/ssp/inscription-enseignements-examens.

Les étudiants peuvent inscrire dans leur plan d'études de master pour 15 ECTS maximum de cours ne relevant pas strictement du domaine de la psychologie. Dans la liste ci-dessous, les cours hors psychologie sont les suivants: «Défi de l'innovation durable», «Genre, médecine, santé», «Les familles en Europe: formes, tendances et défis sociaux», «Microsociologie du parcours de vie familial», «Sociologie de l'éducation» et «Sociologie des activités physiques, de la santé et du handicap».

Les étudiants peuvent inscrire dans leur plan d'études jusqu'à 6 ECTS maximum de BIP's du programme CIVIS.

Enseignements	Responsable	H. hebd.	Type	Obl. / opt.	Semestre	Cr. ECTS
Approche psychologique du vieillissement réussi	Claudia Meystre	2	Séminaire	Optionnel	Automne	3
Approche sociocognitive du fonctionnement normal et pathologique	Elise Dan Glauser	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Arts et psychanalyse	Themelis Diamantis	2	Cours	Optionnel	Annuel	6
Contextes géo-sociaux et dynamiques de santé	Davide Morselli, Dario Spini	4	Cours-Séminaire	Optionnel	Automne	6
Défi de l'innovation durable / HUB *	Jeffrey Petty	2	Cours à option	Optionnel	Printemps	3
Développement émotionnel : difficultés et enjeux cliniques chez l'enfant et l'adolescent	Nadine Messerli-Bürgy	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Enjeux de la diversité religieuse et culturelle dans un cadre institutionnel (II.)	V A C A T, Pierre-Yves Brandt	2	Séminaire	Facultatif	Printemps	3
Ethique et psychologie	Muriel Katz	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Evaluation individuelle et organisationnelle	Philippe Golay	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Genre et orientations scolaires et professionnelles	Lavinia Gianettoni	4	Séminaire	Optionnel	Automne	6
Genre, médecine, santé	Nolwenn Bühler	4	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	6
Histoire et épistémologie des troubles mentaux	Rémy Amouroux	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Interventions cognitivo-comportementales	Valentino Pomini	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Introduction aux neurosciences psychiatriques / BIO (EN) *	Jean-René Cardinaux		Cours	Optionnel	Printemps	3
La psychothérapie psychodynamique dans la pratique	Alessandro Talia	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Les enjeux de la diversité religieuse et culturelle dans un cadre institutionnel (I.) / FTSR *	Irene Becci, Paola Juan	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Les familles en Europe: formes, tendances et défis sociaux	Laura Bernardi	4	Cours-Séminaire	Optionnel	Automne	6
Méthodes approfondies en statistique	Peter Hilpert	2	Cours	Optionnel	Printemps	3
Méthodes d'analyse longitudinale des données en psychologie	Angélique Roquet	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Méthodes d'observation et de recherche en psychothérapie	Yves Von Roten	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Méthodes mixtes	Guy Elcheroth	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Méthodes projectives	Olivier Revaz	2	Cours	Optionnel	Annuel	6
Méthodes qualitatives	Roberta Antonini Philippe	2	Cours	Optionnel	Printemps	3
Microsociologie du parcours de vie familial	Jacques-Antoine Gauthier	4	Séminaire	Optionnel	Automne	6
Modélisation statistique	Jean-Philippe Antonietti	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Automne	3

Neurobiologie des troubles neuro-développementaux	Pierre Lavenex	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Normes, institutions et pratiques de santé	Lucia Candelise, Daniela Cerqui Ducret	6	Cours-Séminaire	Optionnel	Automne	9
Orientation scolaire	Sylvie Franz	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Automne	3
Parcours de vie et santé	Dario Spini	4	Cours	Optionnel	Printemps	6
Psychologie clinique des conduites addictives	Joël Billieux	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Psychologie clinique transculturelle	Eva Heim	2	Cours	Optionnel	Annuel	6
Psychologie comparée	Pierre Lavenex	2	Séminaire	Optionnel	Automne	3
Psychologie de l'adolescence : séminaire thématique	Grégoire Zimmermann	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Psychologie de la performance	Denis Hauw	4	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	6
Psychologie de la santé en contexte : défis contemporains	Maria Del Rio Carral	4	Cours	Optionnel	Printemps	6
Psychologie de la santé en milieu médical	Sophie Lelorain	4	Cours	Optionnel	Automne	6
Psychologie de l'orientation	Shékina Rochat	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Psychologie des parcours de vie et de travail	Koorosh Massoudi	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Psychologie du counseling	Nimrod Waehner-Levin	2	Cours	Optionnel	Printemps	3
Psychologie politique	Christian Staerklé	4	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	6
Psychologie sociale de la transition écologique	Guy Elcheroth	4	Cours-Séminaire	Optionnel	Automne	6
Psychologie sociale des apprentissages	Fabrizio Butera	4	Cours	Optionnel	Automne	6
Psychologie sociale du jugement et de la formation d'impression	Benoît Dompnier	4	Cours	Optionnel	Printemps	6
Psychologie sociale et sociétés multiculturelles	Anatolia Batruch	4	Cours-Séminaire	Optionnel	Automne	6
Psychopathologie et traitement des troubles mentaux chroniques	Valentino Pomini	2	Cours	Optionnel	Printemps	3
Psychothérapie du couple et de la famille (B)	Manuel Tettamanti	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Psychothérapie psychodynamique	Alessandro Talia	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Questionnaire design / (EN) *	Caroline Roberts	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Questions approfondies de psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent	Stéphane Burdet	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Questions approfondies en clinique systémique	Joëlle Darwiche	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Recherche en psychologie du développement	Catherine Thevenot	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Recherches en psychologie de l'environnement	Oriane Sarrasin	4	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	6
Religion et trauma : remède ou cause ? / FTSR *	Pierre-Yves Brandt	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Automne	3

Santé mentale, santé publique et santé au travail : Liens et applications	Irina Guseva Canu	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Sciences sociales de la médecine et de la santé	Céline Mavrot, Francesco Panese	4	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	6
Séminaire de psychométrie	Philippe Golay	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Sociologie de l'éducation	Gaële Goastellec	4	Cours	Optionnel	Printemps	6
Sociologie des activités physiques, de la santé et du handicap	Anne Marcellini	4	Cours-Séminaire	Optionnel	Automne	6
Statistique appliquée : Apprendre à partir des données	Jean-Philippe Antonietti	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Survey research methods / (EN) *	Caroline Roberts	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Système suisse de formation et orientation professionnelle	Daniel Cordonier	2	Cours	Optionnel	Printemps	3
Utilisation des méthodes de recherche et d'analyse longitudinales	Daniela Jopp	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3

***** (EN) : enseignement dispensé en anglais.
BIO : enseignement dispensé par l'Ecole de Biologie.
FTSR : enseignement dispensé par la Faculté de Théologie et de Sciences des Religions.
HUB : Enseignement dispensé par le HUB Entrepreneuriat et Innovation.

SOUS-MODULE CONSULTATION, MODULE ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE, ORIENTATION PSYCHOLOGIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

Valider 18 crédits ECTS d'enseignements.

Seuls les étudiants qui ont été formellement admis à ce sous-module conformément à la procédure d'admission (voir document «Procédure d'admission à la Consultation de l'enfant et de l'adolescent» à la page www.unil.ch/ssp/master-psychologie) peuvent le sélectionner lors de l'inscription aux enseignements par Internet. Ces étudiants doivent impérativement suivre en 1ère année les cours-séminaires «Evaluation du fonctionnement affectif de l'enfant et de l'adolescent» et «L'examen psychologique de l'enfant: théories et pratiques», ainsi que le cours «Psychopathologie clinique et psychanalyse de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte».

La partie I de «Consultation et bilan psychologique de l'enfant et de l'adolescent» doit être effectuée au semestre de printemps de la 1ère année de master. La partie II s'effectue au semestre d'automne de la 2e année.

La participation aux consultations implique de la part de l'étudiant une présence 2 demi-journées par semaine: le mercredi matin et le mercredi après-midi, ou le mercredi matin et le jeudi après-midi. L'étudiant admis à la Consultation doit donc bloquer dans son planning, au semestre de printemps de la 1ère année et au semestre d'automne de la 2e année, le mercredi toute la journée ainsi que le jeudi après-midi, en attendant des précisions. Le planning effectif des demi-journées de consultation est déterminé et communiqué aux étudiants dans le courant du semestre d'automne de la 1ère année. En sus de la présence effective à la Consultation, les étudiants doivent compter au minimum un demi-jour supplémentaire de travail pour la préparation des bilans et la rédaction des rapports.

Enseignements	**Responsable**	**H. hebd.**	**Type**	**Obl. / opt.**	**Semestre**	**Cr. ECTS**
Consultation et bilan psychologique de l'enfant et de l'adolescent I	Pascal Roman		Pratique de terrain	Obligatoire	Printemps	9
Consultation et bilan psychologique de l'enfant et de l'adolescent II	Pascal Roman		Pratique de terrain	Obligatoire	Automne	9

MODULE STAGE OU ENSEIGNEMENTS À CHOIX, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE, ORIENTATION PSYCHOLOGIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

Ce module totalise 18 crédits ECTS. L'étudiant doit choisir soit un stage (18 crédits ECTS, dont 3 pour le séminaire d'élaboration des pratiques de stage), soit des enseignements (projet personnel) pour un total de 18 crédits ECTS, formant un ensemble cohérent au regard du reste de son plan d'études de master.

Un étudiant qui a inscrit un stage (ou le séminaire d'élaboration des pratiques de stage) à l'enseignement par Internet, et qui a donc opté pour le sous-module «Stage» plutôt que pour le sous-module d'enseignements à choix, ne pourra plus renoncer au stage au profit d'enseignements. De même, un étudiant qui a inscrit des enseignements à choix en alternative au stage ne pourra plus renoncer à ces enseignements au profit d'un stage. Une fois les inscriptions faites par Internet, le choix du stage ou du projet d'enseignements est donc définitif.

SOUS-MODULE STAGE, MODULE STAGE OU ENSEIGNEMENTS À CHOIX, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE, ORIENTATION PSYCHOLOGIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

Le stage (15 crédits ECTS) s'effectue en 2e année de master, dans le domaine de la psychologie de l'enfant et de l'adolescent, sous la supervision d'un psychologue expérimenté. Il correspond à 6 mois de travail à 50%. Il consiste en une introduction à la pratique des méthodes et outils du psychologue, et à l'initiation aux gestes professionnels (entretien, passation d'épreuves cognitives et de personnalité, participation à des groupes, etc.). Les lieux de stages privilégiés sont les services de psychologie scolaire, les services de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, les établissements d'éducation spécialisée, les services de protection de la jeunesse, etc.
Le stage favorise l'accès à la professionnalisation en permettant une connaissance de l'environnement professionnel, en particulier: a) la compréhension du rôle du psychologue; b) une découverte du cadre spécifique de l'institution/service/unité et c) une réflexion sur les liens entre la théorie et la pratique.

Le stage est accompagné d'un séminaire d'élaboration des pratiques de stage (3 crédits ECTS), auquel l'étudiant est tenu d'assister et qui a pour objectifs principaux: a) de mettre au travail l'écart théorico-pratique inhérent au passage du monde académique au monde professionnel et d'en évaluer les enjeux dans l'investissement d'une position de psychologue; b) de soutenir le processus de construction identitaire dans la rencontre avec le terrain de la pratique. Dans le cadre de ce séminaire, une attention particulière est apportée à l'implication émotionnelle et affective mobilisée tant par la rencontre des personnes accueillies dans les institutions où se déroule le stage que par l'expérimentation du travail d'équipe et de la réalité institutionnelle.

Le stage doit être inscrit par Internet à l'enseignement au début du semestre à la fin duquel sa validation est attendue. Le séminaire doit être inscrit à l'enseignement au début du semestre lors duquel l'étudiant y participe. Pour des précisions sur les délais, par session d'examens, de restitution du rapport de stage, voir les informations en page 3 de la présente brochure. Des informations plus précises sur le stage sont disponibles à la page www.unil.ch/ssp/stages-master-psycho

SOUS-MODULE ENSEIGNEMENTS À CHOIX, MODULE STAGE OU ENSEIGNEMENTS À CHOIX, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE

En alternative au stage, les étudiants choisissent dans ce module des enseignements pour un total de 18 crédits ECTS. Ces enseignements doivent être choisis parmi les enseignements proposés dans le sous-module «Enseignements optionnels» du module d'enseignements complémentaires de l'orientation, à l'exclusion des séminaires. Le programme d'enseignements envisagé doit être soumis pour aval au responsable de l'orientation, au moyen du formulaire ad hoc (voir page www.unil.ch/ssp/etu-master-psycho puis onglet «Formulaires»). La conseillère aux études est à disposition pour toute question.

MODULE MÉMOIRE, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE

Des informations générales sur ce travail sont données au début de la présente brochure.

MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE, ORIENTATION PSYCHOLOGIE DU CONSEIL ET DE L'ORIENTATION

Responsable : Prof. Koorosh MASSOUDI.

Cette orientation propose une formation pratique et théorique dans les domaines de l'intervention psychologique et du développement de carrière. Les thèmes approfondis concernent la relation d'aide, les méthodes d'intervention, de gestion et d'évaluation dans les domaines de l'orientation, des organisations et des systèmes de formation. De manière unique, cette option permet l'acquisition de véritables compétences professionnelles, lors de consultations sous supervision ainsi que du stage en milieu professionnel. Les enseignements complémentaires permettent d'affiner les connaissances spécifiques dans le domaine des ressources humaines, de la psychologie de la santé, ou des problématiques liées au développement de carrières par exemple.

En plus de la reconnaissance de la loi sur la psychologie (LPsy) du titre de psychologue, cette formation est reconnue et accréditée par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et permet d'obtenir le titre de «Conseiller-ère diplômé-e en orientation professionnelle, universitaire et de carrière».

Les détenteurs de cette spécialisation sont amenés à travailler auprès de populations très diverses. Ils interviennent lors de questions liées aux décisions vocationnelles, à des bilans de compétences, à l'insertion professionnelle, à la santé au travail, etc. Ils exercent notamment dans les offices d'orientation cantonaux, dans les offices d'assurance-invalidité, dans les ressources humaines ou en pratique privée.

NOTA BENE : Cette orientation fait l'objet d'une admission sur dossier. Des informations sur le dossier de candidature et les critères de sélection sont disponibles à la page www.unil.ch/ssp/master-psychologie (onglet « Admission »).

MODULE ENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE, ORIENTATION PSYCHOLOGIE DU CONSEIL ET DE L'ORIENTATION

Valider 39 crédits ECTS d'enseignements obligatoires.

- «Initiation aux consultations» doit être suivi au semestre d'automne de la première année de master. Il s'agit d'un prérequis pour les Consultations en conseil et orientation I et II.
- «Consultations en conseil et orientation»: la partie I des consultations s'effectue au semestre de printemps de la première année de master et la partie II au semestre d'automne de la deuxième année. Pendant ces 2 semestres, les étudiants ont deux demi-journées de consultations par semaine (en général sur la même journée). Les consultations s'effectuent en groupes qui sont constitués au semestre d'automne précédant le début des consultations, et qui se déroulent le lundi, le mardi, le jeudi ou le vendredi. Les disponibilités des étudiants sont prises en considération dans la mesure du possible pour l'établissement des groupes.

Conformément à la directive 3.3a du Décanat au sujet des séminaires, les séminaires de la Faculté des SSP dispensés durant le master peuvent accueillir en principe au maximum 30 participants. Les inscriptions se déroulent en ligne (www.unil.ch/inscriptions) comme pour tous les autres enseignements.

Enseignements	**Responsable**	**H. hebd.**	**Type**	**Obl. / opt.**	**Semestre**	**Cr. ECTS**
Consultations en conseil et orientation I	Eva Clot-Siegrist		Cours-Séminaire	Obligatoire	Printemps	6
Consultations en conseil et orientation II	Sylvie Franz		Cours-Séminaire	Obligatoire	Automne	6
Evaluation individuelle et organisationnelle	Philippe Golay	2	Cours	Obligatoire	Automne	3
Evolution du marché du travail	Shékina Rochat	4	Séminaire	Obligatoire	Printemps	3
Initiation aux consultations	Koorosh Massoudi	2	Cours	Obligatoire	Automne	3

Orientation scolaire	Sylvie Franz	2	Cours-Séminaire	Obligatoire	Automne	3
Psychologie de l'orientation	Shékina Rochat	2	Cours	Obligatoire	Automne	3
Psychologie des parcours de vie et de travail	Koorosh Massoudi	2	Cours-Séminaire	Obligatoire	Printemps	3
Psychologie du counseling	Nimrod Waehner-Levin	2	Cours	Obligatoire	Printemps	3
Psychologie du counseling	Nimrod Waehner-Levin	2	Séminaire	Obligatoire	Printemps	3
Système suisse de formation et orientation professionnelle	Daniel Cordonier	2	Cours	Obligatoire	Printemps	3

MODULE ENSEIGNEMENTS DE MÉTHODES, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE, ORIENTATION PSYCHOLOGIE DU CONSEIL ET DE L'ORIENTATION

Ce module vaut 9 crédits ECTS. Il est composé de trois sous-modules obligatoires: le premier en méthodes qualitatives, le second en méthodes quantitatives et un troisième qui comporte des enseignements dans une offre plus large de méthodes de recherche et d'analyse de données. L'étudiant doit valider 3 crédits ECTS dans chacun des trois sous-modules.

SOUS-MODULE PROCESSUS ET MÉTHODES DE LA RECHERCHE QUALITATIVE, MODULE ENSEIGNEMENTS DE MÉTHODES, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE

Valider 3 crédits ECTS.

- «Applications et pratiques des méthodes qualitatives dans le champ de la santé» est dédoublé et proposé aux deux semestres, mais les étudiants ne doivent le suivre qu'une seule fois. Ils peuvent donc librement choisir de le suivre soit au semestre d'automne, soit au semestre de printemps.

Enseignements	**Responsable**	**H. hebd.**	**Type**	**Obl. / opt.**	**Semestre**	**Cr. ECTS**
Applications et pratiques des méthodes qualitatives dans le champ de la santé - A	Xavier Mabire	2	Cours	Obligatoire	Automne	3
Applications et pratiques des méthodes qualitatives dans le champ de la santé - P	Xavier Mabire	2	Cours	Obligatoire	Printemps	3

SOUS-MODULE MÉTHODES D'ANALYSE DES DONNÉES QUANTITATIVES, MODULE ENSEIGNEMENTS DE MÉTHODES, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE

Valider 3 crédits ECTS parmi les enseignements à choix.

Enseignements	**Responsable**	**H. hebd.**	**Type**	**Obl. / opt.**	**Semestre**	**Cr. ECTS**
Méthodes approfondies en statistique	Peter Hilpert	2	Cours	Optionnel	Printemps	3
Méthodes d'analyse longitudinale des données en psychologie	Angélique Roquet	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Modélisation statistique	Jean-Philippe Antonietti	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Automne	3

SOUS-MODULE ENSEIGNEMENTS À CHOIX EN MÉTHODES DE RECHERCHE ET D'ANALYSE DE DONNÉES, MODULE ENSEIGNEMENTS DE MÉTHODES, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE

Valider 3 crédits ECTS parmi les enseignements à choix.

- «Questionnaire design», «Survey research methods» et «Utilisation des méthodes de recherche et d'analyse longitudinales» ne seront exceptionnellement pas donnés en 2023-24.

Conformément à la directive 3.3a du Décanat au sujet des séminaires, les séminaires de la Faculté des SSP dispensés durant le master peuvent accueillir en principe au maximum 30 participants. Les inscriptions se déroulent en ligne (www.unil.ch/inscriptions) comme pour tous les autres enseignements. Dans le cas des séminaires optionnels, les inscriptions sont prises en compte par ordre chronologique.

Enseignements	**Responsable**	**H. hebd.**	**Type**	**Obl. / opt.**	**Semestre**	**Cr. ECTS**
Méthodes d'observation et de recherche en psychothérapie	Yves Von Roten	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Méthodes mixtes	Guy Elcheroth	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Questionnaire design / (EN) *	Caroline Roberts	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Séminaire de psychométrie	Philippe Golay	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Statistique appliquée : Apprendre à partir des données	Jean-Philippe Antonietti	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Survey research methods / (EN) *	Caroline Roberts	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Utilisation des méthodes de recherche et d'analyse longitudinales	Daniela Jopp	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3

***** (EN) : enseignement dispensé en anglais.

MODULE ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE, ORIENTATION PSYCHOLOGIE DU CONSEIL ET DE L'ORIENTATION

Valider 27 crédits ECTS parmi les enseignements à choix.

Conformément à la directive 3.3a du Décanat au sujet des séminaires, les séminaires de la Faculté des SSP dispensés durant le master peuvent accueillir en principe au maximum 30 participants. Les inscriptions se déroulent en ligne (www.unil.ch/inscriptions) comme pour tous les autres enseignements. Dans le cas des séminaires optionnels, les inscriptions sont prises en compte par ordre chronologique.

- «Accompagnement clinique en psycho-oncologie et maladies chroniques» : pour intégrer ce séminaire il faut au préalable avoir suivi le cours «Psychologie de la santé en milieu médical» donné au semestre d'automne.
- «Défi de l'innovation durable»: nombre de places limité. Voir www.unil.ch/hub/fr/home.html pour plus d'informations.
- «Droit des assurances sociales» et «Droit du travail»: des connaissances en droit social sont recommandées pour ces cours.
- «Genre et orientations scolaires et professionnelles» et «Microsociologie du parcours de vie familial» sont donnés tous les 2 ans et ne seront pas donnés en 2023-24.
- «Intervention dans l'entreprise» est ouvert uniquement aux étudiants de deuxième année de master
-«Enjeux de la diversité religieuse et culturelle dans un cadre institutionnel (II)» : pour ce séminaire il faut au préalable avoir suivie le cours «Les enjeux de la diversité religieuse et spirituelle dans les institutions de soins (I)».

- «La psychothérapie psychodynamique dans la pratique» : pour intégrer ce séminaire il faut au préalable avoir suivi le cours «Psychothérapie psychodynamique» donné au semestre d'automne.
- «La transformation des institutions de l'Etat social»: nombre de places limité.
- «Neurobiologie des troubles neuro-développementaux» ne sera exceptionnellement pas donné en 2023-2024.
- «Parcours de vie et santé» est donné tous les 2 ans et sera donné en 2023-24.
- «Questionnaire design», «Survey research methods» et «Utilisation des méthodes de recherche et d'analyse longitudinales» ne seront exceptionnellement pas donnés en 2023-24.

Les étudiants qui choisissent dans ce module un ou plusieurs enseignements dispensés dans d'autres facultés doivent inscrire ces enseignements par Internet dans leur programme d'études, et respecter les modalités d'évaluation et les délais d'inscription fixés par cette Faculté. Une demande de validation d'un enseignement hors SSP, à adresser au secrétariat des étudiants au plus tard à la fin de la 3e semaine de cours, est par ailleurs requise pour ces enseignements. Le formulaire se trouve à la page www.unil.ch/ssp/inscription-enseignements-examens.

Les étudiants peuvent inscrire dans leur plan d'études de master pour 15 ECTS maximum de cours ne relevant pas strictement du domaine de la psychologie. Dans la liste ci-dessous, les cours hors psychologie sont les suivants: «Défi de l'innovation durable», «Droit des assurances sociales», «Droit du travail», «La transformation des institutions de l'Etat social», «Microsociologie du parcours de vie familial», «Politique de l'emploi et du marché du travail», «Sociologie de l'éducation» et «Sociologie des activités physiques, de la santé et du handicap».

Les étudiants peuvent inscrire dans leur plan d'études jusqu'à 6 ECTS maximum de BIP's du programme CIVIS.

Enseignements	**Responsable**	**H. hebd.**	**Type**	**Obl. / opt.**	**Semestre**	**Cr. ECTS**
Accompagnement clinique en psycho-oncologie et maladies chroniques	Sophie Lelorain	2	Séminaire	Optionnel	Annuel	6
Approche psychologique du vieillissement réussi	Claudia Meystre	2	Séminaire	Optionnel	Automne	3
Approche sociocognitive du fonctionnement normal et pathologique	Elise Dan Glauser	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Contextes géo-sociaux et dynamiques de santé	Davide Morselli, Dario Spini	4	Cours-Séminaire	Optionnel	Automne	6
Data analysis in work and organizational psychology (UNINE) / (EN) *	Laurenz Meier	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Défi de l'innovation durable / HUB *	Jeffrey Petty	2	Cours à option	Optionnel	Printemps	3
Droit des assurances sociales MLaw / DROIT *	Bettina Hummer	4	Cours	Optionnel	Automne	6
Droit du travail / DROIT *	Rémy Wyler	4	Cours	Optionnel	Printemps	6
Ergonomie (UNINE)	Rafaël Weissbrodt	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Ethique et psychologie	Muriel Katz	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Genre et orientations scolaires et professionnelles	Lavinia Gianettoni	4	Séminaire	Optionnel	Automne	6
Group Processes / HEC (EN) *	Franciska Krings	4	Cours	Optionnel	Printemps	6
Heuristic Decision Making Strategies / HEC (EN) *	Julian Marewski	4	Cours	Optionnel	Printemps	6
Histoire et épistémologie des troubles mentaux	Rémy Amouroux	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Interventions cognitivo-comportementales	Valentino Pomini	2	Cours	Facultatif	Automne	3
Interventions dans l'entreprise (UNINE) / *	Mauro Minelli	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Introduction aux neurosciences psychiatriques / BIO (EN) *	Jean-René Cardinaux		Cours	Optionnel	Printemps	3
La psychothérapie psychodynamique dans la pratique	Alessandro Talia	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3

La transformation des institutions de l'Etat social / IDHEAP *	Giuliano Bonoli		Cours	Optionnel	Automne	3
Leadership Development / HEC (EN) *	Samuel Bendahan	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Leadership (UNINE) / (EN) *	Rebekka Steiner	2	Cours	Optionnel	Printemps	3
L'entretien de sélection (UNINE)	Adrian Bangerter	2	Cours	Optionnel	Printemps	3
Les enjeux de la diversité religieuse et culturelle dans un cadre institutionnel (I.) / FTSR *	Irene Becci, Paola Juan	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Managerial Decision Making / HEC (EN) *	Ulrich Hoffrage	4	Cours	Optionnel	Automne	6
Méthodes approfondies en statistique	Peter Hilpert	2	Cours	Optionnel	Printemps	3
Méthodes d'analyse longitudinale des données en psychologie	Angélique Roquet	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Méthodes d'observation et de recherche en psychothérapie	Yves Von Roten	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Méthodes mixtes	Guy Elcheroth	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Méthodes projectives	Olivier Revaz	2	Cours	Optionnel	Annuel	6
Microsociologie du parcours de vie familial	Jacques-Antoine Gauthier	4	Séminaire	Optionnel	Automne	6
Modélisation statistique	Jean-Philippe Antonietti	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Automne	3
Neurobiologie des troubles neuro-développementaux	Pierre Lavenex	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Parcours de vie et santé	Dario Spini	4	Cours	Optionnel	Printemps	6
Politique de l'emploi et du marché du travail	Daniel Oesch	4	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	6
Psychologie clinique transculturelle	Eva Heim	2	Cours	Optionnel	Annuel	6
Psychologie comparée	Pierre Lavenex	2	Séminaire	Optionnel	Automne	3
Psychologie de la performance	Denis Hauw	4	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	6
Psychologie de la santé en contexte : défis contemporains	Maria Del Rio Carral	4	Cours	Optionnel	Printemps	6
Psychologie de la santé en milieu médical	Sophie Lelorain	4	Cours	Optionnel	Automne	6
Psychologie des organisations (UNINE) / *	Adrian Bangerter	4	Cours	Optionnel	Automne	6
Psychologie du développement en contexte scolaire	Catherine Thevenot	4	Cours	Optionnel	Automne	6
Psychologie du personnel (UNINE) / *	Laurenz Meier	2	Cours	Optionnel	Annuel	6
Psychologie du travail (UNINE) / (EN) *	Maike Debus	4	Cours	Optionnel	Annuel	6
Psychologie politique	Christian Staerklé	4	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	6
Psychologie sociale de la transition écologique	Guy Elcheroth	4	Cours-Séminaire	Optionnel	Automne	6
Psychologie sociale des apprentissages	Fabrizio Butera	4	Cours	Optionnel	Automne	6
Psychologie sociale du jugement et de la formation d'impression	Benoît Dompnier	4	Cours	Optionnel	Printemps	6
Psychologie sociale et sociétés multiculturelles	Anatolia Batruch	4	Cours-Séminaire	Optionnel	Automne	6
Psychopathologie clinique et psychanalyse de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte	Pascal Roman	4	Cours	Optionnel	Automne	6

Psychopathologie et psychiatrie	Michaël Saraga	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Psychopathologie et traitement des troubles mentaux chroniques	Valentino Pomini	2	Cours	Optionnel	Printemps	3
Psychothérapie du couple et de la famille (B)	Manuel Tettamanti	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Psychothérapie psychodynamique	Alessandro Talia	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Questionnaire design / (EN) *	Caroline Roberts	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Recherches en psychologie de l'environnement	Oriane Sarrasin	4	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	6
Santé au travail (UNINE) / *	Laurenz Meier		Cours	Optionnel	Printemps	3
Santé mentale, santé publique et santé au travail : Liens et applications	Irina Guseva Canu	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Socialisation adolescente à l'ère numérique	Gregory Mantzouranis	4	Cours	Optionnel	Printemps	6
Sociologie de l'éducation	Gaële Goastellec	4	Cours	Optionnel	Printemps	6
Sociologie des activités physiques, de la santé et du handicap	Anne Marcellini	4	Cours-Séminaire	Optionnel	Automne	6
Statistique appliquée : Apprendre à partir des données	Jean-Philippe Antonietti	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Survey research methods / (EN) *	Caroline Roberts	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Utilisation des méthodes de recherche et d'analyse longitudinales	Daniela Jopp	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3

***** (EN) : enseignement dispensé en anglais.
BIO : enseignement dispensé par l'Ecole de Biologie.
DROIT : enseignement dispensé par la Faculté de Droit.
FTSR : enseignement dispensé par la Faculté de Théologie et de Sciences des Religions.
HEC : enseignement dispensé par la Faculté des Hautes Etudes Commerciales.
HUB : enseignement dispensé par le HUB Entrepreneuriat et Innovation.
IDHEAP : enseignement dispensé par l'Institut de hautes études en administration publique.
UNINE : enseignement dispensé par l'Université de Neuchâtel.

MODULE STAGE OU ENSEIGNEMENTS À CHOIX, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE, ORIENTATION PSYCHOLOGIE DU CONSEIL ET DE L'ORIENTATION

Ce module totalise 15 crédits ECTS. L'étudiant doit choisir soit un stage (15 crédits ECTS), soit des enseignements (projet personnel) pour un total de 15 crédits ECTS, formant un ensemble cohérent au regard du reste de son plan d'études de master.

Un étudiant qui a inscrit un stage (ou le séminaire d'élaboration des pratiques de stage) à l'enseignement par Internet, et qui a donc opté pour le sous-module «Stage» plutôt que pour le sous-module d'enseignements à choix, ne pourra plus renoncer au stage au profit d'enseignements. De même, un étudiant qui a inscrit des enseignements à choix en alternative au stage ne pourra plus renoncer à ces enseignements au profit d'un stage. Une fois les inscriptions faites par Internet, le choix du stage ou du projet d'enseignements est donc définitif.

SOUS-MODULE STAGE, MODULE STAGE OU ENSEIGNEMENTS À CHOIX, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE, ORIENTATION PSYCHOLOGIE DU CONSEIL ET DE L'ORIENTATION

Le stage s'effectue en 2e année de master, dans le domaine de la psychologie du conseil et de l'orientation, sous la supervision d'un psychologue conseiller expérimenté (au bénéfice du titre de conseiller-ère diplômé-e en orientation reconnu par le SEFRI). Il correspond à 6 mois de travail à 50%. Il est accompagné d'un séminaire d'élaboration des pratiques de stage qui fait partie intégrante du stage et auquel l'étudiant est donc tenu de participer (minimum 2 séances pendant son stage).

Le stage favorise l'accès à la professionnalisation en permettant d'acquérir une connaissance de l'environnement professionnel, en particulier:
- la compréhension du rôle du psychologue conseiller;
- la découverte d'un cadre spécifique de l'institution/service/unité;
- la mise en oeuvre des compétences de psychologue conseiller dans un contexte autre que le service de consultation de l'Institut de Psychologie;
- une réflexion sur les liens entre la théorie et la pratique.

Le stage doit être inscrit par Internet à l'enseignement au début du semestre à la fin duquel sa validation est attendue.
Pour des précisions sur les délais, par session d'examens, de restitution du rapport de stage, voir les informations au début de la présente brochure.
Des informations plus précises sur le stage par ailleurs disponibles à la page www.unil.ch/ssp/stages-master-psycho

SOUS-MODULE ENSEIGNEMENTS À CHOIX, MODULE STAGE OU ENSEIGNEMENTS À CHOIX, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE

En alternative au stage, les étudiants choisissent dans ce module des enseignements pour un total de 15 crédits ECTS. Ces enseignements doivent être choisis parmi les enseignements proposés dans le module «Enseignements complémentaires» de l'orientation, à l'exclusion des séminaires. Le programme d'enseignements envisagé doit être soumis pour aval au responsable de l'orientation, au moyen du formulaire ad hoc (voir page www.unil.ch/ssp/etu-master-psycho puis onglet «Formulaires»). La conseillère aux études est à disposition pour toute question.

MODULE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE, ORIENTATION PSYCHOLOGIE DU CONSEIL ET DE L'ORIENTATION

Pour obtenir le master avec orientation en Psychologie du conseil et de l'orientation, l'étudiant doit attester qu'il a eu, avant la fin du cursus de master, une expérience professionnelle de 12 semaines minimum, en dehors du champ de la psychologie. Tout emploi, dans quelque domaine que ce soit (hors psychologie), permet de répondre à cette exigence. Des stages (ou des emplois effectués dans le cadre du service civil) ne répondent en revanche pas à ces conditions. Ces 12 semaines d'expérience professionnelle sont donc obligatoires et répondent à l'exigence de l'art. 56, al. 2, let.b, de l'ordonnance sur la formation professionnelle.

L'étudiant doit cocher cet enseignement par Internet lors de l'inscription aux enseignements, au début du semestre à la fin duquel il peut fournir les attestations confirmant qu'il a effectué ces 12 semaines d'expérience professionnelle (mais au plus tard au début du dernier semestre de master).

Un document relatif à ces 12 semaines d'expérience professionnelle (quels documents fournir, dans quels délais, etc.) est à disposition auprès de la conseillère aux études.

MODULE MÉMOIRE, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE

Des informations générales sur ce travail sont données au début de la présente brochure.

MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE, ORIENTATION PSYCHOLOGIE SOCIALE ET INTERCULTURELLE

Responsable : Benoît DOMPNIER

Cette orientation propose une formation théorique et pratique pour comprendre, analyser et traiter les enjeux liés à l'insertion et à l'intégration sociale des individus dans différents contextes sociaux et culturels. De la famille à l'école, des petites associations aux grandes organisations, des groupes de pairs aux communautés nationales et multiculturelles, les interactions entre les personnes sont fondamentalement marquées par des dynamiques identitaires associées à leurs appartenances, leurs origines, leurs apparences, et leurs vulnérabilités. La psychologie sociale et la psychologie interculturelle fournissent des connaissances conceptuelles, méthodologiques et appliquées pour étudier le développement, la socialisation et l'intégration des personnes dans leurs contextes sociaux et culturels. Ces disciplines proposent aussi des outils pour intervenir et réguler ces rapports d'intégration sociale à différents niveaux, personnel, relationnel, organisationnel ou politique.

L'orientation s'appuie sur un ensemble d'enseignements qui articulent:
- le développement des connaissances sur les processus psychosociaux qui favorisent ou entravent les relations entre et au sein des groupes, comme la formation des impressions et des stéréotypes, la communication et les influences sociales, l'appartenance et l'identité sociale, et les préjugés et la discrimination;
- l'utilisation d'outils de recherche variés pour analyser les phénomènes d'intégration et de discrimination, comme la mise en place de sondages, d'expériences et de jeux de rôles, d'enquêtes de terrains et d'intervention, ou encore l'analyse d'images et de productions écrites, et la rédaction de projets;
- l'expérimentation pratique de l'analyse et de la régulation des conflits dans le cadre d'un stage dans une organisation, une association ou un groupe de recherche.

L'orientation ouvre la voie à diverses activités professionnelles dans des associations, organisations et administrations publiques ou privées, comme psychologue social, analyste, chercheur, ou responsable de projet, dans des domaines comme la prévention sociale et sanitaire, la formation et l'éducation spécialisée, les ressources humaines, le développement, l'intégration sociale, et l'animation socioculturelle. Elle permet aussi d'accéder à des emplois de recherche dans le cadre académique, social et médical, des collectivités publiques ou des organisations internationales.

MODULE ENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE, ORIENTATION PSYCHOLOGIE SOCIALE ET INTERCULTURELLE

Valider 36 crédits ECTS parmi les enseignements proposés dans la liste.

Enseignements	Responsable	H. hebd.	Type	Obl. / opt.	Semestre	Cr. ECTS
Conduites à risque et socialisation à l'adolescence	Grégoire Zimmermann	4	Cours	Optionnel	Printemps	6
Psychologie clinique transculturelle	Eva Heim	2	Cours	Optionnel	Annuel	6
Psychologie politique	Christian Staerklé	4	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	6
Psychologie sociale de la transition écologique	Guy Elcheroth	4	Cours-Séminaire	Optionnel	Automne	6
Psychologie sociale des apprentissages	Fabrizio Butera	4	Cours	Optionnel	Automne	6
Psychologie sociale du jugement et de la formation d'impression	Benoît Dompnier	4	Cours	Optionnel	Printemps	6
Psychologie sociale et sociétés multiculturelles	Anatolia Batruch	4	Cours-Séminaire	Optionnel	Automne	6
Recherches en psychologie de l'environnement	Oriane Sarrasin	4	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	6

MODULE ENSEIGNEMENTS DE MÉTHODES, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE, ORIENTATION PSYCHOLOGIE SOCIALE ET INTERCULTURELLE

Ce module vaut 9 crédits ECTS. Il est composé de trois sous-modules obligatoires: le premier en méthodes qualitatives, le second en méthodes quantitatives, et un troisième qui comporte des enseignements dans une offre plus large en méthodes de recherche et d'analyse de données.

L'étudiant doit valider 3 crédits ECTS dans chacun des trois sous-modules.

SOUS-MODULE PROCESSUS ET MÉTHODES DE LA RECHERCHE QUALITATIVE, MODULE ENSEIGNEMENTS DE MÉTHODES, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE

Valider 3 crédits ECTS parmi les enseignements à choix.

- «Applications et pratiques des méthodes qualitatives dans le champ de la santé» est dédoublé et proposé aux deux semestres, mais les étudiants ne doivent le suivre qu'une seule fois. Ils peuvent donc librement choisir de le suivre soit au semestre d'automne, soit au semestre de printemps.

Enseignements	**Responsable**	**H. hebd.**	**Type**	**Obl. / opt.**	**Semestre**	**Cr. ECTS**
Applications et pratiques des méthodes qualitatives dans le champ de la santé - A	Xavier Mabire	2	Cours	Obligatoire	Automne	3
Applications et pratiques des méthodes qualitatives dans le champ de la santé - P	Xavier Mabire	2	Cours	Obligatoire	Printemps	3

SOUS-MODULE MÉTHODES D'ANALYSE DES DONNÉES QUANTITATIVES, MODULE ENSEIGNEMENTS DE MÉTHODES, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE

Valider 3 crédits ECTS parmi les enseignements à choix.

Enseignements	**Responsable**	**H. hebd.**	**Type**	**Obl. / opt.**	**Semestre**	**Cr. ECTS**
Méthodes approfondies en statistique	Peter Hilpert	2	Cours	Optionnel	Printemps	3
Méthodes d'analyse longitudinale des données en psychologie	Angélique Roquet	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Modélisation statistique	Jean-Philippe Antonietti	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Automne	3

SOUS-MODULE ENSEIGNEMENTS À CHOIX EN MÉTHODES DE RECHERCHE ET D'ANALYSE DE DONNÉES, MODULE ENSEIGNEMENTS DE MÉTHODES, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE

Valider 3 crédits ECTS parmi les enseignements à choix.
- «Utilisation des méthodes de recherche et d'analyse longitudinales», «Questionnaire design» et «Survey research methods» ne seront exceptionnellement pas donnés en 2023-24.

Conformément à la directive 3.3a du Décanat au sujet des séminaires, les séminaires de la Faculté des SSP dispensés durant le master peuvent accueillir en principe au maximum 30 participants. Les inscriptions se déroulent en ligne (www.unil.ch/

inscriptions) comme pour tous les autres enseignements. Dans le cas des séminaires optionnels, les inscriptions sont prises en compte par ordre chronologique.

Enseignements	Responsable	H. hebd.	Type	Obl. / opt.	Semestre	Cr. ECTS
Méthodes d'observation et de recherche en psychothérapie	Yves Von Roten	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Méthodes mixtes	Guy Elcheroth	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Questionnaire design / (EN) *	Caroline Roberts	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Séminaire de psychométrie	Philippe Golay	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Statistique appliquée : Apprendre à partir des données	Jean-Philippe Antonietti	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Survey research methods / (EN) *	Caroline Roberts	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Utilisation des méthodes de recherche et d'analyse longitudinales	Daniela Jopp	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3

***** (EN) : enseignement dispensé en anglais.

MODULE ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE, ORIENTATION PSYCHOLOGIE SOCIALE ET INTERCULTURELLE

Valider 27 crédits ECTS parmi les enseignements à choix.

- «Accompagnement clinique en psycho-oncologie et maladies chroniques» : pour intégrer ce séminaire il faut au préalable avoir suivi le cours «Psychologie de la santé en milieu médical» donné au semestre d'automne.
- «Défi de l'innovation durable»: nombre de places limité. Voir ww.unil.ch/hub/fr/home.html pour plus d'informations.
- «Enjeux de la diversité religieuse et culturelle dans un cadre institutionnel (II)» : pour ce séminaire il faut au préalable avoir suivie le cours «Les enjeux de la diversité religieuse et spirituelle dans les institutions de soins (I.)».
- «La psychothérapie psychodynamique dans la pratique» : pour intégrer ce séminaire il faut au préalable avoir suivi le cours «Psychothérapie psychodynamique» donné au semestre d'automne.
- «Neurobiologie des troubles neuro-développementaux» ne sera exceptionnellement pas donné en 2023-2024.
- «Parcours de vie et santé» est donné tous les 2 ans et sera donné en 2023-24.
- «Questionnaire design», «Survey research methods» et «Utilisation des méthodes de recherche et d'analyse longitudinales» ne seront exceptionnellement pas donnés en 2023-24.

Conformément à la directive 3.3a du Décanat au sujet des séminaires, les séminaires de la Faculté des SSP dispensés durant le master peuvent accueillir en principe au maximum 30 participants. Les inscriptions se déroulent en ligne (www.unil.ch/inscriptions) comme pour tous les autres enseignements. Dans le cas des séminaires optionnels, les inscriptions sont prises en compte par ordre chronologique.

Les étudiants qui choisissent dans ce module un ou plusieurs enseignements dispensés dans d'autres facultés doivent inscrire ces enseignements par Internet dans leur programme d'études, et respecter les modalités d'évaluation et les délais d'inscription fixés par cette Faculté. Une demande de validation d'un enseignement hors SSP, à adresser au secrétariat des étudiants au plus tard à la fin de la 3e semaine de cours, est par ailleurs requise pour ces enseignements. Le formulaire se trouve à la page www.unil.ch/ssp/inscription-enseignements-examens.

Les étudiants peuvent inscrire dans leur plan d'études de master pour 15 ECTS maximum de cours ne relevant pas strictement du domaine de la psychologie. Dans la liste ci-dessous, les cours hors psychologie sont les suivants: «Défi de l'innovation durable», «Politique de l'emploi et du marché du travail» et «Sociologie de l'éducation».

Les étudiants peuvent inscrire dans leur plan d'études jusqu'à 6 ECTS maximum de BIP's du programme CIVIS.

Enseignements	Responsable	H. hebd.	Type	Obl. / opt.	Semestre	Cr. ECTS
Accompagnement clinique en psycho-oncologie et maladies chroniques	Sophie Lelorain	2	Séminaire	Optionnel	Annuel	6
Approche psychologique du vieillissement réussi	Claudia Meystre	2	Séminaire	Optionnel	Automne	3
Approche sociocognitive du fonctionnement normal et pathologique	Elise Dan Glauser	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Attitudes et persuasion (UNIGE) / *	Juan Manuel Falomir	4	Cours	Optionnel	Printemps	6
Comparaison sociale et enjeux de compétence: estime de soi, performance et apprentissage (UNIGE) / *	Alain Quiamzade	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Contextes géo-sociaux et dynamiques de santé	Davide Morselli, Dario Spini	4	Cours-Séminaire	Optionnel	Automne	6
Défi de l'innovation durable / HUB *	Jeffrey Petty	2	Cours à option	Optionnel	Printemps	3
Démarches et outils d'évaluation et de diagnostic en psychopathologie	Vera Lucia Sigre Leiros	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Enjeux de la diversité religieuse et culturelle dans un cadre institutionnel (II.) / FTSR *	V A C A T, Pierre-Yves Brandt	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Group Processes / HEC (EN) *	Franciska Krings	4	Cours	Optionnel	Printemps	6
Heuristic Decision Making Strategies / HEC (EN) *	Julian Marewski	4	Cours	Optionnel	Printemps	6
Histoire et épistémologie des troubles mentaux	Rémy Amouroux	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Identité personnelle et relations interpersonnelles (UNIGE) / *	Alain Quiamzade	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Interventions cognitivo-comportementales	Valentino Pomini	2	Cours	Optionnel	Automne	3
La psychothérapie psychodynamique dans la pratique	Alessandro Talia	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Les enjeux de la diversité religieuse et culturelle dans un cadre institutionnel (I.) / FTSR *	Irene Becci, Paola Juan	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Méthodes approfondies en statistique	Peter Hilpert	2	Cours	Optionnel	Printemps	3
Méthodes d'analyse longitudinale des données en psychologie	Angélique Roquet	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Méthodes d'observation et de recherche en psychothérapie	Yves Von Roten	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Méthodes mixtes	Guy Elcheroth	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Méthodes projectives	Olivier Revaz	2	Cours	Optionnel	Annuel	6
Modélisation statistique	Jean-Philippe Antonietti	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Automne	3
Neurobiologie des troubles neuro-développementaux	Pierre Lavenex	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Parcours de vie et santé	Dario Spini	4	Cours	Optionnel	Printemps	6
Politique de l'emploi et du marché du travail	Daniel Oesch	4	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	6
Power and Leadership / HEC (EN) *	Benjamin Tur	4	Cours	Optionnel	Printemps	6

Psychologie comparée	Pierre Lavenex	2	Séminaire	Optionnel	Automne	3
Psychologie de la santé en contexte : défis contemporains	Maria Del Rio Carral	4	Cours	Optionnel	Printemps	6
Psychologie de la santé en milieu médical	Sophie Lelorain	4	Cours	Optionnel	Automne	6
Psychologie de l'orientation	Shékina Rochat	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Psychologie des organisations (UNINE) / *	Adrian Bangerter	4	Cours	Optionnel	Automne	6
Psychologie des parcours de vie et de travail	Koorosh Massoudi	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Psychologie du développement en contexte scolaire	Catherine Thevenot	4	Cours	Optionnel	Automne	6
Psychologie sociale du genre (UNIGE) / *	Clara Kulich	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Psychopathologie clinique et psychanalyse de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte	Pascal Roman	4	Cours	Optionnel	Automne	6
Psychopathologie et traitement des troubles mentaux chroniques	Valentino Pomini	2	Cours	Optionnel	Printemps	3
Psychothérapie du couple et de la famille (B)	Manuel Tettamanti	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Psychothérapie psychodynamique	Alessandro Talia	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Questionnaire design / (EN) *	Caroline Roberts	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Santé mentale, santé publique et santé au travail : Liens et applications	Irina Guseva Canu	2	Cours	Optionnel	Automne	3
Séminaire de psychométrie	Philippe Golay	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Sociologie de l'éducation	Gaële Goastellec	4	Cours	Optionnel	Printemps	6
Sociologie du parcours de vie (UNIGE) / *	Eric Widmer	4	Cours	Optionnel	Automne	6
Statistique appliquée : Apprendre à partir des données	Jean-Philippe Antonietti	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Survey research methods / (EN) *	Caroline Roberts	2	Cours-Séminaire	Optionnel	Printemps	3
Utilisation des méthodes de recherche et d'analyse longitudinales	Daniela Jopp	2	Séminaire	Optionnel	Printemps	3

***** (EN) : enseignement dispensé en anglais.
FTSR : enseignement dispensé par la Faculté de Théologie et de Sciences des Religions.
HEC : enseignement dispensé par la Faculté des Hautes Etudes Commerciales.
HUB : enseignement dispensé par le HUB Entrepreneuriat et Innovation.
UNIGE: enseignement dispensé par l'Université de Genève.
UNINE: enseignement dispensé par l'Université de Neuchâtel.

MODULE STAGE OU ENSEIGNEMENTS À CHOIX, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE, ORIENTATION PSYCHOLOGIE SOCIALE ET INTERCULTURELLE

Ce module totalise 18 crédits ECTS. L'étudiant doit choisir soit un stage (18 crédits ECTS, dont 3 pour le séminaire d'élaboration des pratiques de stage), soit des enseignements (projet personnel) pour un total de 18 crédits ECTS, formant un ensemble cohérent au regard du reste de son plan d'études de master.

Un étudiant qui a inscrit un stage (ou le séminaire d'élaboration des pratiques de stage) à l'enseignement par Internet, et qui a donc opté pour le sous-module «Stage» plutôt que pour le sous-module d'enseignements à choix, ne pourra plus renoncer au stage au profit d'enseignements. De même, un étudiant qui a inscrit des enseignements à choix en alternative au stage ne pourra plus renoncer à ces enseignements au profit d'un stage. Une fois les inscriptions faites par Internet, le choix du stage ou du projet d'enseignements est donc définitif.

SOUS-MODULE STAGE, MODULE STAGE OU ENSEIGNEMENTS À CHOIX, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE, ORIENTATION PSYCHOLOGIE SOCIALE ET INTERCULTURELLE

Le stage (15 ECTS) s'effectue en 2e année de master dans une institution, une association, une école, une entreprise ou une administration concernée par des actions diverses dans le domaine des relations sociales et de l'intégration de populations marginalisées. Il est placé sous la supervision d'un psychologue et correspond à 6 mois de travail à 50%.

Le stage est une introduction à la pratique professionnelle qui vise à faciliter l'insertion professionnelle par la découverte des activités concrètes d'une organisation. Il favorise:
- la découverte du fonctionnement et de l'organisation du cadre professionnel;
- la compréhension du rôle d'un psychologue social dans un travail d'équipe pluridisciplinaire;
- l'analyse des actions, de leur conception à leurs conséquences, menées dans le lieu de stage;
- une réflexion sur l'intégration de la recherche dans l'activité professionnelle.

Le stage est accompagné d'un séminaire d'élaboration des pratiques de stage (3 ECTS), auquel l'étudiant est tenu d'assister et qui a pour objectifs principaux: a) de mettre au travail l'écart théorico-pratique inhérent au passage du monde académique au monde professionnel et d'en évaluer les enjeux dans l'investissement d'une position de psychologue; b) de soutenir le processus de construction identitaire dans la rencontre avec le terrain de la pratique.

Des informations générales sur le stage (lignes directrices, organisation, etc.) sont disponibles à la page www.unil.ch/ssp/stages-master-psycho

SOUS-MODULE ENSEIGNEMENTS À CHOIX, MODULE STAGE OU ENSEIGNEMENTS À CHOIX, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE

En alternative au stage, les étudiants choisissent dans ce module des enseignements pour un total de 18 crédits ECTS. Ces enseignements doivent être choisis parmi les enseignements proposés dans le module «Enseignements complémentaires» de l'orientation, à l'exclusion des séminaires. Le programme d'enseignements envisagé doit être soumis pour aval au responsable de l'orientation, au moyen du formulaire ad hoc (voir page www.unil.ch/ssp/etu-master-psycho puis onglet «Formulaires»). La conseillère aux études est à disposition pour toute question.

MODULE MÉMOIRE, MAÎTRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE

Des informations générales sur ce travail sont données au début de la présente brochure (page 2).

UNIL | Université de Lausanne
Faculté des sciences sociales et politiques

Règlement sur la Maîtrise universitaire ès Sciences en psychologie / Master of Science (MSc) in Psychology

---

Art. 11 modifié dès le 18 février 2008,
modification de forme approuvées par le Conseil de Faculté le 25 octobre 2007 et adoptée par la Direction dans sa séance du 19 novembre 2007

Modifications dues à l'entrée en vigueur du Règlement général des études approuvées par le Conseil de Faculté du 8 décembre 2011 et du 5 avril 2012 et adoptées par la Direction dans sa séance du 18 juin 2012

Modifications des art. 5, 6, 10, 20, 24, 27, 28bis et 29 approuvées par les Conseils de Faculté du 13 mars et du 10 avril 2014 et adoptées par la Direction dans sa séance du 19 mai 2014

Modifications des art. 3, 5 et 29 approuvées par le Conseil de Faculté du 11 décembre 2014 et adoptées par la Direction dans sa séance du 26 janvier 2015

Actualisation du renvoi au RLUL à l'art. 20 et modification des art. 24 et 25 approuvées par le Conseil de Faculté du 2 juillet 2015 et mise en conformité avec le RGE des articles 3, 9, 11, 17, 18, 19, 21, 24, 24bis, 28ter et 29 adoptée par la Direction dans sa séance du 17 août 2015

Art. 4, 6, 15, 16, 17, 28ter et 29 modifiés,
modifications approuvées par le Conseil de Faculté le 8 décembre 2016 et adoptées par la Direction dans sa séance du 13 février 2017

Art. 9, 28ter et 29 modifiés,
modifications approuvées par le Conseil de Faculté le 19 avril 2018 et adoptées par la Direction dans sa séance du 15 mai 2018

Art. 5, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 21, 23, 24, 26, 28 et 29 modifiés,
modifications approuvées par le Conseil de Faculté le 11 avril 2019 et adoptées par la Direction dans sa séance du 25 juin 2019

Art. 5, 6, 7, 8, 9, 10, 17, 18, 20, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 modifiés,
modifications approuvées par le Conseil de Faculté le 11 mars 2021 et adoptées par la Direction dans sa séance du 4 mai 2021

Art. 6, 12, 29 et 30 modifiés,
modifications approuvées par le Conseil de Faculté le 3 février 2022 et adoptées par la Direction dans sa séance du 1er mars 2022

REGLEMENT DE LA FACULTE DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES SUR LA MAITRISE UNIVERSITAIRE ÈS SCIENCES EN PSYCHOLOGIE / MASTER OF SCIENCE (MSc) IN PSYCHOLOGY

CHAPITRE PREMIER
Dispositions générales

Art. premier
Formulation

Comme mentionné à l'art. 6 de la Loi du 6 juillet 2004 sur l'Université de Lausanne (LUL), la désignation des fonctions et des titres dans le présent Règlement s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Art. 2
Objet, buts

Le présent Règlement a pour but d'arrêter la procédure générale qui prévaut pour la Maîtrise universitaire ès Sciences en psychologie au sein de la Faculté des sciences sociales et politiques.

Art. 3
Objectifs de formation

La Maîtrise universitaire ès Sciences en psychologie est conçue comme un cycle de spécialisation en vue de l'accès au métier de psychologue. A l'issue du cursus, les étudiants seront capables de :

1. rendre compte (expliquer, évaluer, comparer, discuter) de connaissances spécifiques en psychologie dans l'orientation choisie ;
2. mettre en perspective les connaissances acquises en fonction de leur inscription épistémologique ;
3. développer un point de vue critique à l'égard de ces connaissances et identifier leurs apports et leurs limites ;
4. mettre en œuvre de manière autonome une démarche de recherche scientifique :
    a. Formuler des questions de recherche pertinentes à l'égard de la littérature ;
    b. Construire un dispositif de recherche et le mettre en œuvre ;
    c. Maîtriser les outils méthodologiques appropriés et les appliquer ;
    d. Présenter et interpréter les données collectées de manière appropriée selon les normes de la discipline ;
5. maîtriser des outils d'intervention liés au champ d'application de l'orientation choisie :
    a. Évaluer les besoins rencontrés sur les terrains de la pratique et mobiliser les outils appropriés en fonction du contexte ;
    b. Se repérer dans les enjeux du travail d'équipe et de la réalité des organisations dans la rencontre avec les autres professionnels ;
    c. S'interroger de manière critique sur sa pratique ;
    d. Identifier ses propres besoins en matière de formation continue ;
6. exposer une réflexion approfondie, de manière structurée et argumentée, à l'écrit et à l'oral, et en particulier :
    a. Maîtriser les différentes formes d'écrit selon l'orientation choisie (mémoire, rapport, compte-rendu etc.) ;
    b. Communiquer oralement de manière claire et synthétique (résultats de recherche, présentation de cas, etc.) ;
    c. Prendre position en tant que psychologue dans l'espace public ;
7. utiliser ses connaissances, capacités d'analyse et outils d'intervention dans différents contextes, dans le respect et la prise en compte de la diversité ;
8. développer des positions éthiques et socialement responsables dans la pratique de la psychologie.

Art. 4
Étendue, portée

Les dispositions du présent Règlement sont applicables à tous les étudiants qui sont inscrits dans le cursus de Maîtrise universitaire ès Sciences en psychologie ; demeurent réservées les dispositions transitoires figurant à l'article 29.

Pour le surplus, le Décanat est compétent pour régler les situations qui ne sont pas expressément prévues par le présent Règlement.

Art. 5
Orientations proposées

Les orientations de la Maîtrise universitaire ès Sciences en psychologie sont les suivantes :

- psychologie clinique ;
- psychologie de l'enfant et de l'adolescent ;
- psychologie de la santé ;
- psychologie du conseil et de l'orientation ;
- psychologie sociale et interculturelle.

L'étudiant choisit une orientation au moment de sa demande d'admission dans le cursus.

Art. 6
Conditions d'admission

Les étudiants au bénéfice d'un Baccalauréat universitaire ès Sciences en psychologie dont la psychologie correspond à au moins 120 crédits ECTS délivré par une Université suisse et rattaché à la branche d'études « psychologie » sont admis sans condition supplémentaire.

Toutefois, l'admission à l'orientation « psychologie du conseil et de l'orientation » est subordonnée à l'évaluation du dossier par une commission de la Commission de l'enseignement de psychologie en fonction, notamment, de prérequis, de la qualité du cursus antérieur et du projet de formation de l'étudiant. Le plan d'études précise cette procédure.

Les accords universitaires nationaux et internationaux conclus sont réservés.

Conformément à l'art. 83 du Règlement d'application du 18 décembre 2013 de la loi sur l'Université de Lausanne (ci-après : RLUL) et sous réserve de l'examen de leur dossier et d'éventuels compléments de formation, les étudiants au bénéfice d'un autre baccalauréat universitaire suisse, ou d'un titre suisse jugé équivalent, peuvent être admis. Si le programme de mise à niveau n'excède pas 30 crédits ECTS, il est effectué au début du cursus de Maîtrise universitaire (mise à niveau intégrée). S'il est composé de 31 à 60 crédits ECTS, il est effectué dans un programme de mise à niveau préalable à la Maîtrise universitaire, dont la réussite permet l'accès au cursus de Maîtrise universitaire ès Sciences en psychologie.

Conformément à l'art. 7 de l'Ordonnance du Conseil des hautes écoles sur la coordination de l'enseignement dans les hautes écoles suisses du 28 novembre 2019, la condition supplémentaire suivante est fixée pour les étudiants titulaires d'un baccalauréat universitaire ès Sciences en psychologie étranger, ou d'un titre étranger jugé équivalent :

- les étudiants doivent disposer d'une attestation d'obtention d'une place d'études en master dans la même orientation que celle dans laquelle le bachelor a été obtenu dans le pays de délivrance du bachelor.

Les étudiants qui sont en situation d'échec définitif dans une maîtrise universitaire peuvent changer de maîtrise universitaire, sous réserve des art. 75, 78 et 78a RLUL.

Art. 7
Équivalences et mobilité

Conformément à l'art. 42 du Règlement de Faculté, au moment de l'admission dans un cursus d'études, le Décanat peut accorder des équivalences dans les situations suivantes :

- Suite à une période d'exmatriculation, lorsque l'étudiant se réinscrit dans le même cursus de la Faculté des SSP ;
- Sur la base d'études antérieures de l'étudiant, terminées ou non, lorsque l'étudiant s'inscrit dans un cursus de la Faculté des SSP ;
- Au retour d'un séjour de mobilité, lorsque l'étudiant fait valoir les crédits ECTS acquis dans une autre université.

La procédure de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) n'est pas ouverte pour le cursus de la Maîtrise universitaire ès Sciences en psychologie.

Les équivalences sont accordées dans les limites fixées par la Directive 3.18 de la Direction relative à la reconnaissance de crédits ECTS ou équivalences.

Les équivalences accordées sur la base d'études antérieures ou au retour d'un séjour de mobilité doivent porter sur des enseignements de même nature et de même durée que ceux exigés dans la formation suivie dans la Faculté des sciences sociales et politiques conformément à ce que prévoit le RGE en la matière.

Lorsque l'étudiant se réinscrit dans le même cursus de la Faculté des SSP suite à une période d'exmatriculation, toutes les évaluations qui y avaient été obtenues sont reprises en équivalence, pour autant qu'elles figurent encore au plan d'études.

Lors d'une inscription dans un nouveau cursus, y compris dans le cas de transfert dans une autre filière au sein de la Faculté ou au retour d'un séjour de mobilité, les équivalences ne peuvent être accordées que sur la base d'évaluations réussies d'enseignements de même nature et de même durée que ceux exigés dans la formation suivie dans la Faculté des sciences sociales et politiques. Aucune équivalence ne peut être accordée si une évaluation insuffisante ou éliminatoire a été précédemment obtenue, y compris si cette évaluation porte sur le même enseignement que celui qui figure dans le nouveau cursus d'études.

Art. 8
Durée des études

La Maîtrise universitaire ès Sciences en psychologie comporte 120 crédits ECTS. Conformément au RGE, la durée normale des études à temps plein est de quatre semestres et la durée maximale de six semestres. La durée normale des études à temps partiel est de huit semestres et la durée maximale de dix semestres.

La durée maximale des études peut être réduite proportionnellement pour les étudiants au bénéfice d'équivalences.

La durée maximale des études peut être prolongée sur dérogation accordée par le Décanat, sur demande écrite justifiée par pièces de l'étudiant, pour des raisons d'ordre familial, professionnel ou d'atteinte à la santé, conformément à l'art. 48 al. 2 du Règlement de Faculté. Conformément au RGE, le nombre de semestres supplémentaires accordés par dérogation ne peut excéder deux semestres.

L'étudiant qui n'a pas terminé son cursus dans les délais fixés par le présent article ou dans les délais accordés par le Décanat est en échec définitif au cursus.

CHAPITRE II
Organisation des études

Art. 9
Structure de la maîtrise universitaire

Chaque orientation de la Maîtrise universitaire ès Sciences en psychologie est constituée de deux parties : une partie enseignement et un mémoire.

Art. 10
Composition des études

La partie enseignement de chaque orientation équivaut à 90 crédits ECTS. Elle est composée de 4 modules comme suit :

- Module enseignements spécifiques de l'orientation : 36 ou 39 crédits ECTS selon l'orientation ;
- Module enseignements de méthodes : 9 crédits ECTS ;
- Module enseignements complémentaires : 27 crédits ECTS ;
- Module stage ou enseignements à choix : 15 ou 18 crédits ECTS selon l'orientation.

Les conditions relatives au stage sont décrites dans les « *Lignes directrices pour le stage de Master en psychologie* ».

Un sous-module « consultation » est proposé dans le module enseignements complémentaires de l'orientation « psychologie de l'enfant et de l'adolescent ». L'autorisation de suivre ce sous-module est subordonnée à l'évaluation du dossier par une commission de la Commission de l'enseignement de psychologie en fonction, notamment, de prérequis, de la qualité du cursus antérieur et du projet de formation de l'étudiant. Le plan d'études précise cette procédure.

Le mémoire équivaut à 30 crédits ECTS.

Art. 11
Plan d'études

La structure du cursus, la répartition des crédits ECTS et des enseignements sont fixées dans le plan d'études qui fait l'objet d'un document distinct du présent Règlement.

Le plan d'études précise quels sont les enseignements obligatoires et les enseignements à choix.

Le plan d'études définit le type des enseignements, les crédits ECTS associés à chaque enseignement et leurs modalités d'évaluation.

Les crédits ECTS d'un enseignement ne peuvent être comptabilisés qu'une seule fois pour l'obtention du grade.

Les étudiants peuvent inscrire des enseignements et des évaluations dans un module jusqu'à concurrence du nombre de crédits ECTS du module.

Art. 12
Mémoire

Le cursus de la Maîtrise en psychologie comporte un mémoire qui consiste en un travail de recherche ou en un travail théorique, défendu oralement. Le mémoire est un travail personnel qui se fait de manière individuelle ou à 2 étudiants au maximum. Le mémoire effectué par deux étudiants doit être un mémoire de recherche et est a priori deux fois plus long qu'un mémoire traditionnel, chaque étudiant rédige une partie distincte sur laquelle il sera évalué. La défense orale est en tous les cas individuelle.

Lorsque le mémoire est fait par deux étudiants, il est dirigé par un directeur et qui peut s'adjoindre un co-directeur.

Le plan d'études précise les objectifs et les exigences du mémoire.

La thématique du mémoire relève en principe du domaine de l'orientation choisie. Le travail est en principe dirigé par un enseignant de l'Institut de Psychologie titulaire d'un doctorat.

Dans des cas exceptionnels, le travail de mémoire peut être dirigé par un Maître d'enseignement et de recherche (MER) non titulaire d'un doctorat dont l'enseignement figure au programme du master. Dans ce cas, le directeur est approuvé par le Président de la Commission d'enseignement de filière.

Dans des cas exceptionnels, le travail de mémoire peut être dirigé par un directeur externe à l'Institut de Psychologie spécialisé dans la thématique. Dans ce cas, le directeur est approuvé par le Président de la Commission d'enseignement de filière. Il doit enseigner dans un établissement d'enseignement supérieur et être titulaire d'un doctorat. L'expert doit être choisi parmi les enseignants de l'Institut de psychologie.

Le mémoire est défendu oralement devant un jury composé du directeur et d'un expert choisi par le directeur. Lorsque le mémoire est dirigé par un directeur qui s'est adjoint un co-directeur, la désignation d'un expert est facultative. Le co-directeur fonctionne alors comme expert.

L'expert est titulaire, au minimum, d'une Maîtrise universitaire ou d'un titre jugé équivalent.

Le mémoire est évalué par une note finale. La note suffisante est 4. La responsabilité de la note revient au jury. En cas de note inférieure à 4, l'étudiant a droit à une seconde tentative.

Les 30 crédits ECTS auxquels le mémoire donne droit ne sont acquis que si la note est suffisante.

La défense du mémoire est publique. Si les circonstances le justifient, le Décanat peut prononcer le huis-clos.

CHAPITRE III
Evaluation des connaissances

Art. 13
Acquisition des crédits ECTS

Sous réserve des dispositions du présent Règlement, du Règlement de Faculté et du RGE, le Décanat fixe la procédure relative aux évaluations.

L'acquisition des crédits ECTS correspondant à un enseignement ou à un module est subordonnée à une évaluation, dont la forme et les modalités sont déterminées par la Commission de l'enseignement de la filière, sur proposition de l'enseignant, et arrêtées dans le plan d'études en conformité avec le RGE.

Art. 14
Inscription aux enseignements et aux examens

Les étudiants s'inscrivent aux enseignements et aux évaluations dans les délais et selon les modalités définis par le Décanat dans les périodes fixées par la Direction et après avoir satisfait aux conditions arrêtées dans les Règlements et dans le plan d'études. Ces délais sont impératifs.

Conformément au RGE, deux types principaux d'évaluations sont distingués : les examens et les validations.

Les évaluations sont présentées soit à la session qui suit immédiatement la fin des enseignements, soit à la session suivante comme suit :

- Pour les enseignements pour lesquels l'étudiant doit également s'inscrire à l'évaluation, l'étudiant peut choisir d'inscrire et de présenter l'évaluation soit à la session qui suit immédiatement la fin des enseignements, soit à la session suivante ;
- Pour les enseignements évalués par la modalité contrôle continu, l'évaluation se déroule obligatoirement durant le ou les semestres d'enseignement et est attribuée à l'étudiant à la session suivante ;
- Pour les enseignements de type séminaires, travaux pratiques (TP), pratiques de terrain (PT) et stages, l'évaluation est attribuée par l'enseignant à la session qui suit immédiatement l'enseignement ou à la session suivante. Les délais sont fixés par l'enseignant.

Pour être admis à l'évaluation, l'étudiant doit avoir rempli les exigences fixées par l'enseignant, par exemple la validation de travaux oraux ou écrits.

Le Décanat peut annuler l'inscription et prononcer l'échec à l'évaluation si les exigences fixées par l'enseignant n'ont pas été remplies.

Art. 15
Evaluations

Les enseignements font l'objet d'une évaluation sous la forme d'un examen ou d'une validation conformément au RGE.

Les évaluations des cours sont sanctionnées par une note. L'échelle des notes s'étend de 1 à 6 par demi-points, la note minimale de réussite est 4. Les notes acquises dans d'autres Facultés sont reprises telles quelles.

Les autres types d'enseignements et les stages font l'objet d'une évaluation donnée sous la forme d'une appréciation de réussite ou d'échec.

Les examens et validations ne peuvent pas se dérouler durant la semaine intercalaire, sauf dérogation de la Direction conformément au RGE.

Art. 16
Contenu des évaluations

Les évaluations portent sur les enseignements tels qu'ils ont été donnés au dernier semestre.

Art. 17
Absence injustifiée, fraude, plagiat

Le 0 ou l'appréciation « échoué » sanctionnent l'absence injustifiée, la fraude, la tentative de fraude ou le plagiat lors d'un examen ou d'une validation.

La commission d'une fraude ou d'une tentative de fraude, entraîne pour son auteur l'attribution d'un 0 ou de l'appréciation « échoué » à toutes les évaluations liées à la session. De plus, une dénonciation est adressée au doyen, qui la transmet à la Direction, laquelle saisit le Conseil de discipline.

Pour le plagiat, l'étudiant est soumis sans restriction au *Code de déontologie en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses* de l'Université de Lausanne (Directive de la Direction 0.3) et à la Directive 3.15 de la Direction *Traitement des cas de plagiat dans le cadre de l'enseignement.*

L'enseignant responsable d'une évaluation qui soupçonne une tentative de plagiat constitue un dossier et le transmet au Décanat. Le Décanat qualifie l'infraction et l'éventuel plagiat selon les degrés de gravités prévus par la Directive de la Direction de l'Université de Lausanne 3.15.

Toute infraction qualifiée de plagiat de faible gravité, entraîne pour son auteur l'attribution d'un 0 ou de l'appréciation « échoué » à l'évaluation en question. En cas de circonstances aggravantes,

l'attribution d'un 0 ou de l'appréciation « échoué » à toutes les évaluations liées à la session peut être prononcée sur décision du Décanat.

Toute infraction qualifiée de plagiat de forte gravité, entraîne pour son auteur l'attribution d'un 0 ou de l'appréciation « échoué » à toutes les évaluations liées à la session.

Les infractions consistant en un second plagiat de faible gravité ou un plagiat de forte gravité sont dénoncées au doyen, qui en réfère à la Direction, laquelle saisit le Conseil de discipline.

Art. 18
Notes définitives

La note définitive est celle qui va être prise en compte pour déterminer si l'étudiant réussit ou échoue au cursus d'études. Elle correspond aux principes définis dans les alinéas suivants.

Les notes égales ou supérieures à 4 sont définitivement acquises.

En cas de seconde tentative à un examen ou à une validation, la meilleure des deux notes est enregistrée comme note définitive.

Art. 19
Notation

Les notes définitives égales ou supérieures à 4, ainsi que l'appréciation « réussi » sont *suffisantes*. Elles donnent droit à l'obtention des crédits ECTS qui y sont rattachés.

Les notes définitives inférieures à 4 mais égales ou supérieures à 3 sont *insuffisantes*. Elles ne donnent pas droit à l'obtention des crédits ECTS, sauf si ceux-ci sont acquis dans la tolérance accordée par les articles 24 et suivant du présent Règlement d'études.

Les notes définitives inférieures à 3 ainsi que l'appréciation « échoué » sont *éliminatoires*. Elles entraînent un échec définitif au cursus.

Art. 20
Nombre de tentatives et règles en cas d'échec à une évaluation

Pour chaque évaluation présentée au sein d'un cursus, le nombre de tentatives est au maximum de deux, sous réserve de l'alinéa 2 du présent article et de l'article 41 du RGE.

Les évaluations *suffisantes* à l'issue de la première tentative et les évaluations *insuffisantes* à l'issue de la première tentative appartenant à un ensemble à tolérance réussi ne peuvent pas être présentées en seconde tentative et sont définitives.

Toute évaluation échouée à l'issue de la première tentative et n'appartenant pas à un ensemble réussi peut faire l'objet d'une seconde et ultime tentative.

En cas d'échec à une évaluation, l'étudiant ne peut pas changer d'enseignement. Il doit obligatoirement utiliser une des possibilités suivantes :

- En cas d'échec à une évaluation, l'étudiant peut soit s'inscrire pour une seconde tentative à la session d'hiver suivant l'échec en cas d'échec aux sessions d'été ou d'automne et à la session d'été en cas d'échec à la session d'hiver, soit suivre une nouvelle fois l'enseignement.
- Il peut aussi renoncer à la seconde tentative en décidant de garder sa première note, pour autant que cela soit possible selon les conditions de réussite prévues par le présent Règlement d'études.

Art. 21
Retrait aux évaluations

Sauf cas de force majeure, l'abandon ou le retrait à un examen — ou à une autre forme d'évaluation — qui est postérieur à l'inscription, est assimilé à un échec et entraîne un 0 ou l'appréciation « échoué ».

L'étudiant qui invoque un cas de force majeure présente une requête écrite accompagnée des pièces justificatives, dans les trois jours au secrétariat de la Faculté.

Si le retrait est admis, l'étudiant est tenu de se présenter à la session d'hiver qui suit immédiatement en cas de retrait aux sessions d'été ou d'automne et à la session d'été qui suit immédiatement en cas de retrait à la session d'hiver.

Les examens — ou les autres formes d'évaluation auxquelles l'étudiant est inscrit — présentés par l'étudiant en dehors de la période de retrait restent soumis à évaluation.

Art. 22
Notification des résultats

Les résultats des examens et des autres évaluations sont notifiés par le Décanat à la fin de la session.

Art. 23
Recours

Les décisions de la Commission d'examens peuvent faire l'objet d'un recours.

Le recours relatif à l'évaluation d'un cursus d'études s'exerce par écrit, dans les trente jours qui suivent le jour de la publication des résultats. Il est motivé et est adressé au Décanat, qui le transmet à la Commission de recours.

Tout autre recours faisant suite à une décision d'un organe de la Faculté s'exerce par écrit, dans les dix jours qui suivent la notification. Il est motivé et est adressé à la Direction.

Tout recours doit être motivé et expliquer l'état de fait. Il peut notamment se fonder sur l'illégalité de la décision, un grief de vice de forme ou d'arbitraire ainsi que sur tout autre argument juridiquement pertinent.

Un recours déposé hors délai ou non motivé est déclaré irrecevable.

CHAPITRE IV
Conditions de réussite et d'échec

Art. 24
Conditions de réussite de la partie enseignement

Conformément aux possibilités prévues par l'article 35 du RGE en matière d'attribution des crédits ECTS, les crédits ECTS de ce cursus d'études sont attribués par « tolérance » à l'exception du mémoire. La somme des crédits ECTS liés aux évaluations réussies doit en conséquence atteindre un nombre minimum de crédits ECTS, fixé dans le présent article. Toutes les évaluations doivent avoir fait l'objet d'au moins une tentative. Lorsque le nombre de crédits ECTS correspondant aux évaluations réussies est supérieur ou égal au minimum requis et que les autres conditions fixées dans le présent article sont remplies, les crédits ECTS sont attribués en bloc. Lorsque le nombre de crédits ECTS correspondant aux évaluations réussies est inférieur au minimum requis, seules les évaluations ayant donné lieu à des notes/appréciations *insuffisantes* ou *éliminatoires* font l'objet d'une seconde tentative.

La réussite de la partie enseignement et l'octroi des 90 crédits ECTS sont subordonnés à l'obtention de notes/appréciations *suffisantes* pour un total de 78 crédits ECTS au moins, sous réserve que l'étudiant n'ait obtenu aucune note/appréciation *éliminatoire*. En conséquence, les notes *insuffisantes* sont autorisées à concurrence de 12 crédits ECTS dans la partie enseignement.

Art. 25
Conditions de réussite du mémoire

La réussite du module « mémoire » et l'octroi des 30 crédits ECTS sont subordonnés à l'obtention d'une note de 4 au moins.

Art. 26
Conditions de réussite de la maîtrise universitaire

La Maîtrise universitaire ès Sciences en psychologie est réussie lorsque la partie enseignement et le mémoire prévus par le plan d'études sont réussis dans les délais impartis.

Art. 27
Changement d'orientation

L'étudiant a la possibilité de changer d'orientation en cours d'études, pour autant que son délai d'études le lui permette, sous réserve de l'alinéa 2 du présent article.

L'étudiant en échec définitif à son orientation obtient un échec définitif à la Maîtrise universitaire ès Science en psychologie. Il ne dispose ainsi pas de la possibilité de changer d'orientation.

Un changement d'orientation implique une inscription dans un nouveau cursus, dès lors que le programme de chaque orientation est indépendant.

En conséquence, en cas de changement d'orientation, les équivalences ne peuvent être accordées que sur la base d'évaluations réussies d'enseignements de même nature et de même durée que ceux exigés dans la formation suivie dans la Faculté des sciences sociales et politiques. Aucune équivalence ne peut être accordée si une évaluation insuffisante ou éliminatoire a été précédemment obtenue, y compris si cette évaluation porte sur le même enseignement que celui qui figure dans le nouveau cursus d'études

Art. 28
Echec définitif

L'échec définitif est prononcé si l'étudiant obtient un échec définitif à un programme de mise à niveau intégrée.

L'échec définitif est prononcé si l'étudiant obtient une note/appréciation *éliminatoire* à un enseignement à l'issue de ses deux tentatives.

L'échec définitif est prononcé si l'étudiant obtient des notes *insuffisantes* pour plus de 12 crédits ECTS dans la partie enseignement à l'issue de ses deux tentatives.

L'échec définitif est prononcé si l'étudiant obtient une note *insuffisante* ou *éliminatoire* au mémoire à l'issue de ses deux tentatives.

L'échec définitif est prononcé si l'étudiant n'a pas terminé son cursus dans les délais fixés par le présent Règlement ou accordés par le Décanat.

CHAPITRE V
Dispositions transitoires et finales

Art. 29
Dispositions transitoires

Les étudiants ayant commencé le cursus de Maîtrise universitaire ès Sciences en psychologie au plus tard à la rentrée académique du 21 septembre 2021 restent soumis au Règlement sur la Maîtrise universitaire ès Sciences en psychologie en vigueur au moment de leur entrée dans le cursus de Maîtrise universitaire ès Science en psychologie.

Le changement de numérotation du RLUL et le principe d'admission de l'art. 78 al. 2bis s'appliquent à tous les étudiants dès le 1er janvier 2021.

Art. 30
Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 20 septembre 2022 et est applicable à tous les étudiants commençant le cursus de Maîtrise universitaire ès Sciences en psychologie à la Faculté des sciences sociales et politiques au semestre d'automne 22/23.

Il est également applicable à tous les étudiants inscrits à la Faculté des sciences sociales et politiques dans le cursus de Maîtrise universitaire ès Sciences en psychologie dès sa date d'entrée en vigueur sous réserve de l'art. 29 du présent Règlement.

Approuvé par le Conseil de Faculté Le 3 février 2022	Adopté par la Direction Le 1er mars 2022
La Doyenne de la Faculté	Le Recteur de l'Université
Nicky Le Feuvre	Frédéric Herman